



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Octobre 2010 - n° 80 - 1 €

SPÉCIAL SAISON 2010/2011



Toute l'actualité cynégétique.
du trimestre

SOMMAIRE - Octobre 2010

4 - Réglementation

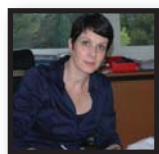
- Arrêté Préfectoral d'ouverture et de clôture
- Heures légales de chasse

8 - Interview

- Le Président sur l'arrêté Gibier d'eau



10 - Organisation de la Fédération



12 - Interview

- Frédérique Longobardi, Directrice

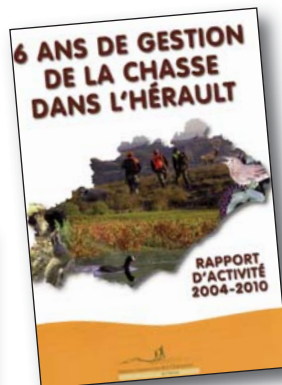
14 - Prélèvements

- Premiers résultats du CPU



16 - Sécurité

- Fonctionnement du GORED



18 - Gestion

- Rétrospective Petit Gibier et Grand Gibier

26 - Radioscopie

- Le St-Hubert Club Viassois



29 - L'actualité en bref...

30 - Histoire

- Les sangliers de la Mère Supérieure



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation :
Agence de Presse Espace Info
B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex
Tél. : 04 67 12 05 05
Fax : 04 67 12 06 07
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression :
Rockson - RN 113 - 13340 Rognac
Commission paritaire : 0714 G 85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

*Reproduction des photos
et des textes interdite*

*Avec ce numéro,
un catalogue Armurerie PACI
un catalogue DUCATILLON,
l'annuaire officiel des chasseurs*



En ce début de saison de chasse, ma première pensée va aux présidents, administrateurs et chasseurs des sociétés dont les territoires ont été ravagés par les incendies.

La Fédération a immédiatement décidé de les aider en leur facilitant l'accès à des territoires voisins dans les communes qui seraient susceptibles de les accueillir gracieusement.

Nous avons lancé un appel pour que cette chaîne de solidarité permette à chacun des 120 chasseurs concernés de faire l'ouverture le 3 octobre dans les vignes. C'est l'objectif que nous nous sommes fixés, en espérant que, même dans l'urgence, nous arriverons à caser tout le monde.

Concernant le sanglier, la chasse a débuté le 15 août. Idem pour le gibier d'eau, sur lequel nous avons gagné une semaine par rapport aux années précédentes. Cette avancée a été obtenue grâce aux études scientifiques que nous avons réalisées en partenariat avec l'ONCFS et les 5 associations environnementalistes, ainsi que l'aide précieuse des politiques, toutes tendances confondues.

Reste cette ouverture tant attendue pour certains d'entre vous. Elle s'annonce semble-t-il prometteuse, c'est en tout cas ce que je souhaite à chacun, en vous recommandant l'extrême prudence.



Votre président
Jean-Pierre Gaillard



BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault" pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4 €uros

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : ☐ chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



Préfecture de l'Hérault

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Agriculture-Forêt-Espaces
Unité Forêt-Biodiversité-Chasse

Arrêté N° 2010-I-1902

Dates d'ouverture et de clôture et modalités d'exercice de la chasse à tir pour la campagne 2010-2011

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L 424-2 à L424-5 du code de l'environnement,
Vu les articles R 424-1 à R 424-9 et R 424-17 à R 424-19 et R 425-18 à R 425-20 du code de l'environnement,
Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement,
Vu l'arrêté préfectoral n°2006-I-2911 du 4 décembre 2006 relatif à l'approbation du schéma départemental de gestion cynégétique de l'Hérault
Vu l'avis de la fédération départementale des chasseurs,
Vu l'avis de l'Office National de la chasse et la faune sauvage,
Vu l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage réunie le 18 mai 2010,
sur proposition de la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer,

Arrête

Article 1 :

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée, pour le département de l'Hérault,
Du 12 septembre 2010 au 28 février 2011 inclus.

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, et sauf dispositions plus restrictives fixées aux articles 3, 4 et 6, les espèces de gibier figurant aux tableaux ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques suivantes :

GIBIER SEDENTAIRE

ESPÈCE GIBIER ET DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES APPLICABLES		
MOUFLON 1 ^{er} septembre 2010 au 28 février 2011 Tir à balle obligatoire	Transmission obligatoire (courrier ou saisie internet) à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault des constats de tir ou des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce.		
	1 ^{er} septembre 2010	11 septembre 2010	Chasse réservée aux détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'office national des forêts à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée.
	12 septembre 2010	28 février 2011	Chasse en battue, à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée. Chasse en battue autorisée les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.
CHEVREUIL 1 ^{er} juin 2010 au 28 février 2011 Tir à balle obligatoire	Transmission obligatoire (courrier ou saisie internet) à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault des constats de tir à mi-saison (au soir du 21 novembre 2010) et des constats de tir ou des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce.		
	1 ^{er} juin 2010	11 septembre 2010	Chasse du seul brocard, réservée aux détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, exclusivement à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'office national des forêts à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée.
	12 septembre 2010	30 janvier 2011	Chasse sans distinction de sexe, en battue, à l'affût ou à l'approche.
	31 janvier 2011	28 février 2011	Chasse sans distinction de sexe, exclusivement à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'Office national des forêts à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée.
	Pour la saison 2011-2012, ouverture par anticipation le 1 ^{er} juin 2011		Dans les conditions spécifiques prévues du 1 ^{er} juin au 11 septembre 2010.

ESPECE GIBIER ET DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES APPLICABLES		
Cerf 1 ^{er} septembre 2010 au 28 février 2011 Tir à balle obligatoire	Transmission obligatoire (courrier ou saisie internet) à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault des constats de tir et des photos des animaux prélevés à mi-saison (au soir du 21 novembre 2010) et des constats de tir ainsi que des photographies de l'animal prélevé ou des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivants la clôture de la chasse de l'espèce.		
	1 ^{er} septembre 2010	11 septembre 2010	Chasse réservée aux détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, exclusivement à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée.
	12 septembre 2010	30 janvier 2011	Chasse en battue, à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée.
	31 janvier 2011	28 février 2011	Chasse exclusivement à l'affût ou à l'approche accompagné d'un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée.
Sanglier 15 août 2010 au 16 janvier 2011 Tir à balle obligatoire	Chasse autorisée les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.		
	Transmission obligatoire à la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault d'un bilan à mi-saison (au soir du 21 novembre 2010)		
	15 août 2010 ainsi qu'en temps de neige	11 septembre 2010	Chasse uniquement en battue dans les conditions précisées ci-dessous, après déclaration préalable en mairie, à la gendarmerie et auprès de l'ONCFS
	12 septembre 2010	16 janvier 2011	Sur les unités de gestion grand gibier de plaine n°7, 8, 9, 16, 17, 24 et 25, le tir du sanglier à titre individuel est autorisé tous les jours sauf le mardi (voir carte en annexe)
	Conformément aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique, la chasse en battue ne peut se pratiquer qu'à partir de 3 personnes, sous la direction du détenteur du droit de chasse ou de son délégué, qui doit être en mesure de présenter à toute réquisition un registre obligatoire délivré par la fédération départementale des chasseurs aux titulaires des droits suffisants et dans lequel seront consignés, avant chaque battue, la date, le lieu, le nombre, le nom et la signature des participants, et après la battue, les résultats obtenus.		
Renard 15 août 2010 au 28 février 2011	15 août 2010	11 septembre 2010	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier peut également chasser le renard à partir du 15 août 2010 dans les conditions spécifiques figurant ci-dessus pour le chevreuil et pour le sanglier.
	12 septembre 2010	30 janvier 2011	Tir à balle ou à plomb d'un diamètre égal ou inférieur à 4 mm.
	31 janvier 2011	28 février 2011	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques figurant ci-dessus pour le chevreuil et pour le sanglier. Chasse autorisée seulement les mercredis, samedis et dimanches, en battue organisée comportant un minimum de 3 personnes conformément aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique, sous la direction du détenteur du droit de chasse ou de son délégué, après déclaration préalable en mairie, à la gendarmerie et au service départemental de l'ONCFS : Pour les battues spécifiques au renard, tir à balle ou à plomb uniquement d'un diamètre égal ou inférieur à 4 mm.
	Par dérogation aux dispositions de l'article 4, à partir du 15 août 2010 la chasse dans les vignes est autorisée sous réserve du consentement de l'exploitant sur des populations de sangliers mettant en danger les récoltes.		
Lièvre 12 septembre 2010 au 25 décembre 2010			
Perdrix rouge 3 octobre 2010 au 28 novembre 2010			
Faisan 12 septembre 2010 au 30 janvier 2011			
Lapin 12 septembre 2010 au 30 janvier 2011 ou 28 février 2011	12 septembre 2010	30 janvier 2011	Tout le département à l'exception du territoire des communes ci-dessous.
	12 septembre 2010	28 février 2011	Sur le territoire des communes suivantes : Abeilhan, Bessan, Béziers, Cers, Coulobres, Cournonterral, Espondeilhan, Montblanc, Nézignan, l'Evêque, Pézenas, Portiragnes, Saint-Thibéry, Sérignan, Servian, Tourbes, Valros, Vias, Villeneuve les Béziers. Sur ces communes, la chasse à l'aide du furet peut également être autorisée par autorisation préfectorale individuelle.
Corneille noire, Pie bavarde 12 septembre 2010 au 28 février 2011	1 ^{er} février 2011	28 février 2011	La chasse de ces espèces n'est autorisée qu'au poste (affût construit de la main de l'homme) le fusil démonté ou sous étui à l'aller comme au retour, chien tenu en laisse pour se rendre au poste et utilisé uniquement pour le rapport, déplacement pendant lequel il sera accompagné par son maître.

GIBIER D'EAU ET OISEAUX DE PASSAGE

Caille des blés, alouette des champs, bécasse des bois, pigeon ramier, pigeon biset, pigeon colombin, tourterelle des bois, tourterelle turque, grive draine, grive litorne, grive mauvis, grive musicienne, merle noir, gibier d'eau et autres oiseaux de passage

Conditions générales et spécifiques applicables (selon arrêtés ministériels)

Article 3

Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

■ Les mardis non fériés, la chasse à tir est interdite sauf :

- celle du gibier soumis au plan de chasse (uniquement à l'approche),
- celle du gibier d'eau et du gibier de passage (à l'exception de la bécasse des bois) pratiquée au poste (affût construit de la main de l'homme), le chien n'étant utilisé que pour le rapport.

■ Conformément au schéma départemental de gestion cynégétique, la tenue du carnet de prélèvements délivré par la fédération départementale des chasseurs est obligatoire pour toutes les espèces de petit gibier et de migrateurs ainsi que pour les sangliers prélevés dans le cadre de tir individuel. Le carnet de prélèvements est à présenter à tous les agents chargés de la police de la chasse, mentionnés au 1° de l'article L.428-20 du code de l'environnement. Il devra être retourné, utilisé ou non, à la fédération départementale des chasseurs qui l'a délivré ou saisi sur Internet, à la fin de chaque saison de chasse et avant le 15 mars de l'année en cours.

■ Pour la bécasse, le prélèvement maximal suivant est autorisé pour le département de l'Hérault :

- 3 bécasses maximum par chasseur et par jour,
 - 30 bécasses maximum par chasseur pour la saison de chasse.
- Il devra être consigné dans le carnet de prélèvements prévu ci-dessus en cochant la date correspondante.

■ Pour les anatidés, un plan quantitatif de gestion est instauré pour le département de l'Hérault :

- 25 anatidés maximum par installation de chasse de nuit déclarée sur une période de 24 heures,
- sont comptabilisés les anatidés tirés à moins de 30 mètres de l'installation,
- le prélèvement sera consigné dans le carnet de hutte.
- La chasse de la bécasse, des grives et du merle noir est interdite une demi-heure avant le lever et après le coucher du soleil (heure légale à Montpellier).

Sur l'ensemble des communes de l'Unité de Gestion petit gibier n°2 :

- du 12 septembre au 2 octobre 2010, la chasse du gibier sédentaire hors espèces soumises à un plan de chasse ne sera ouverte que le mercredi, samedi et dimanche ;
- la chasse de la perdrix rouge sera ouverte uniquement les dimanches.

Article 4 :

La chasse dans les vignes n'est pas autorisée avant le 3 octobre 2010, sauf sur les populations de sangliers mettant en péril les récoltes, sous réserve du consentement de l'exploitant concerné.

Article 5 :

La chasse en temps de neige est interdite, sauf :

- pour le gibier d'eau, sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs, marais non asséchés et dans la zone de chasse maritime, le tir au dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé,
- pour le grand gibier soumis au plan de chasse,
- pour le sanglier selon les modalités précisées à l'article 2.

Article 6 :

Par dérogation à l'article 2, pour la réalisation de plans de gestion cynégétique concernant l'espèce sanglier dans les réserves de chasse et de faune sauvage de la zone littorale, la chasse devra se réaliser conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral annuel spécifique à la réserve.

Article 7 :

Pour la saison de chasse 2011-2012, la chasse à l'approche du chevreuil sera ouverte par anticipation le 1^{er} juin 2011, dans les conditions spécifiques précisées dans la 4^{ème} colonne du tableau de l'article 2.

Article 8 :

La présente décision peut-être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication.

Article 9 :

Le secrétaire de la préfecture, la directrice départementale des territoires et de la mer et les agents énumérés aux articles L428-20 à 23 du code de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du département par les soins du maire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'hérault, et dont des copies seront adressées :

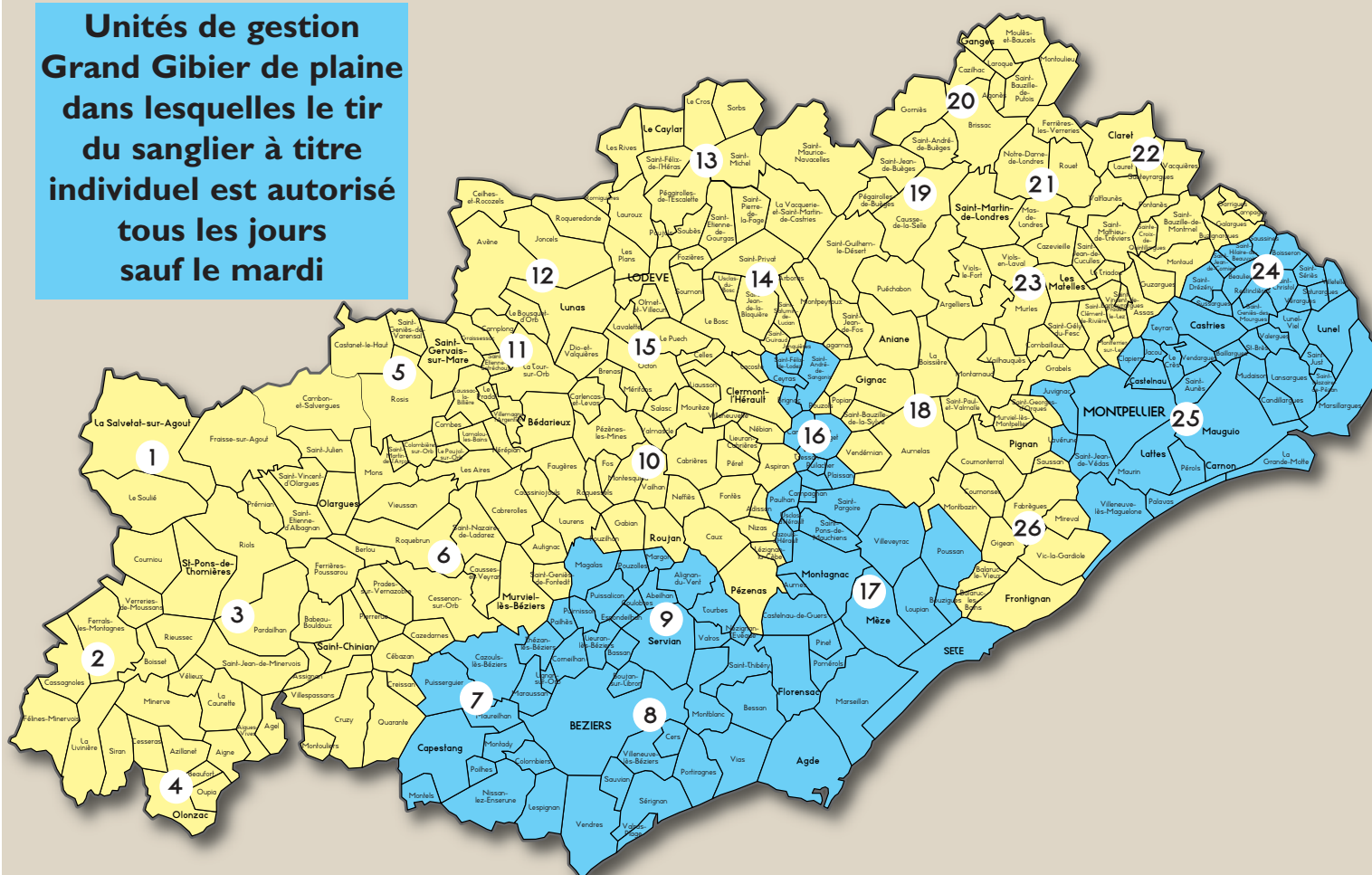
- aux sous-préfets de Béziers et Lodève,
- au directeur interdépartemental des affaires maritimes,
- au colonel, commandant le groupement de gendarmerie,
- au directeur départemental de la sécurité publique,
- au chef du service départemental de l'ONCFS,
- au directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF,
- aux lieutenants de louveterie,
- au président de la fédération départementale des chasseurs,
- au président de l'association des gardes chasse particuliers de l'Hérault.

A Montpellier le 11 juin 2010

Le Préfet

Claude BALAND

**Unités de gestion
Grand Gibier de plaine
dans lesquelles le tir
du sanglier à titre
individuel est autorisé
tous les jours
sauf le mardi**



Heures légales du lever et coucher du soleil à Montpellier

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
1 M L:07h07, C:20h20, -3	1 V L:07h41, C:19h26, -3	1 L L:07h19, C:17h35, -3	1 M L:07h57, C:17h09, -1	1 S L:08h17, C:17h18, +1	1 M L:08h01, C:17h55, +2
2 J L:07h09, C:20h18, -3	2 S L:07h42, C:19h24, -3	2 M L:07h21, C:17h34, -3	2 J L:07h58, C:17h08, -1	2 D L:08h18, C:17h18, +1	2 M L:08h00, C:17h56, +2
3 V L:07h10, C:20h16, -3	3 D L:07h44, C:19h22, -3	3 M L:07h22, C:17h33, -3	3 V L:07h59, C:17h08, -1	3 L L:08h18, C:17h19, +1	3 J L:07h59, C:17h57, +2
4 S L:07h11, C:20h15, -3	4 L L:07h45, C:19h20, -3	4 J L:07h23, C:17h31, -3	4 S L:08h00, C:17h08, -1	4 M L:08h18, C:17h20, +1	4 V L:07h58, C:17h59, +3
5 D L:07h12, C:20h13, -3	5 M L:07h46, C:19h18, -3	5 V L:07h25, C:17h30, -3	5 D L:08h01, C:17h08, -1	5 M L:08h17, C:17h21, +1	5 S L:07h56, C:18h00, +3
6 L L:07h13, C:20h11, -3	6 M L:07h47, C:19h17, -3	6 S L:07h26, C:17h29, -3	6 L L:08h02, C:17h07, -1	6 J L:08h17, C:17h22, +1	6 D L:07h55, C:18h01, +3
7 M L:07h14, C:20h09, -3	7 J L:07h48, C:19h15, -3	7 D L:07h27, C:17h28, -3	7 M L:08h03, C:17h07, -1	7 V L:08h17, C:17h23, +1	7 L L:07h54, C:18h03, +3
8 M L:07h15, C:20h07, -3	8 V L:07h49, C:19h13, -3	8 L L:07h29, C:17h26, -2	8 S L:08h04, C:17h07, -1	8 S L:08h17, C:17h24, +1	8 M L:07h53, C:18h04, +3
9 J L:07h16, C:20h06, -3	9 S L:07h51, C:19h11, -3	9 M L:07h30, C:17h25, -2	9 J L:08h05, C:17h07, -1	9 D L:08h17, C:17h26, +1	9 M L:07h51, C:18h06, +3
10 V L:07h17, C:20h04, -3	10 D L:07h52, C:19h10, -3	10 M L:07h31, C:17h24, -2	10 V L:08h06, C:17h07, -1	10 L L:08h17, C:17h27, +1	10 J L:07h50, C:18h07, +3
11 S L:07h19, C:20h02, -3	11 L L:07h53, C:19h08, -3	11 J L:07h33, C:17h23, -2	11 S L:08h07, C:17h07, -1	11 M L:08h16, C:17h28, +1	11 V L:07h49, C:18h08, +3
12 D L:07h20, C:20h00, -3	12 M L:07h54, C:19h06, -3	12 V L:07h34, C:17h22, -2	12 D L:08h08, C:17h07, -1	12 M L:08h16, C:17h29, +2	12 S L:07h47, C:18h10, +3
13 L L:07h21, C:19h58, -3	13 M L:07h55, C:19h04, -3	13 S L:07h35, C:17h21, -2	13 L L:08h09, C:17h07, -1	13 J L:08h16, C:17h30, +2	13 D L:07h46, C:18h11, +3
14 M L:07h22, C:19h57, -3	14 J L:07h57, C:19h03, -3	14 D L:07h36, C:17h20, -2	14 M L:08h10, C:17h08, -1	14 V L:08h15, C:17h31, +2	14 L L:07h45, C:18h12, +3
15 M L:07h23, C:19h55, -3	15 V L:07h58, C:19h01, -3	15 L L:07h38, C:17h19, -2	15 M L:08h10, C:17h08, -1	15 S L:08h15, C:17h32, +2	15 M L:07h43, C:18h14, +3
16 J L:07h24, C:19h53, -3	16 S L:07h59, C:18h59, -3	16 M L:07h39, C:17h18, -2	16 J L:08h11, C:17h08, +0	16 D L:08h14, C:17h34, +2	16 M L:07h42, C:18h15, +3
17 V L:07h25, C:19h51, -3	17 D L:08h00, C:18h58, -3	17 M L:07h40, C:17h17, -2	17 V L:08h12, C:17h08, +0	17 L L:08h14, C:17h35, +2	17 J L:07h40, C:18h16, +3
18 S L:07h26, C:19h49, -3	18 L L:08h02, C:18h56, -3	18 J L:07h42, C:17h16, -2	18 S L:08h12, C:17h09, +0	18 M L:08h13, C:17h36, +2	18 V L:07h39, C:18h18, +3
19 D L:07h28, C:19h47, -3	19 M L:08h03, C:18h55, -3	19 V L:07h43, C:17h16, -2	19 D L:08h13, C:17h09, +0	19 M L:08h12, C:17h37, +2	19 S L:07h37, C:18h19, +3
20 L L:07h29, C:19h46, -3	20 M L:08h04, C:18h53, -3	20 S L:07h44, C:17h15, -2	20 L L:08h14, C:17h10, +0	20 J L:08h12, C:17h39, +2	20 D L:07h36, C:18h20, +3
21 M L:07h30, C:19h44, -3	21 J L:08h05, C:18h51, -3	21 D L:07h45, C:17h14, -2	21 M L:08h14, C:17h10, +0	21 V L:08h11, C:17h40, +2	21 L L:07h34, C:18h22, +3
22 M L:07h31, C:19h42, -3	22 V L:08h07, C:18h50, -3	22 L L:07h47, C:17h13, -2	22 M L:08h15, C:17h11, +0	22 S L:08h10, C:17h41, +2	22 M L:07h33, C:18h23, +3
23 J L:07h32, C:19h40, -3	23 S L:08h08, C:18h48, -3	23 M L:07h48, C:17h13, -2	23 J L:08h15, C:17h11, +0	23 D L:08h09, C:17h43, +2	23 M L:07h31, C:18h24, +3
24 V L:07h33, C:19h38, -3	24 D L:08h09, C:18h47, -3	24 M L:07h49, C:17h12, -2	24 V L:08h15, C:17h12, +0	24 L L:08h09, C:17h44, +2	24 J L:07h30, C:18h26, +3
25 S L:07h34, C:19h36, -3	25 L L:08h10, C:18h45, -3	25 J L:07h50, C:17h11, -2	25 S L:08h16, C:17h12, +0	25 M L:08h08, C:17h45, +2	25 V L:07h28, C:18h27, +3
26 D L:07h35, C:19h35, -3	26 M L:08h12, C:18h44, -3	26 V L:07h51, C:17h11, -2	26 D L:08h16, C:17h13, +0	26 M L:08h07, C:17h46, +2	26 S L:07h26, C:18h28, +3
27 L L:07h37, C:19h33, -3	27 M L:08h13, C:18h42, -3	27 S L:07h53, C:17h10, -2	27 L L:08h17, C:17h14, +0	27 J L:08h06, C:17h48, +2	27 D L:07h25, C:18h30, +3
28 M L:07h38, C:19h31, -3	28 J L:08h14, C:18h41, -3	28 D L:07h54, C:17h10, -2	28 M L:08h17, C:17h14, +0	28 V L:08h05, C:17h49, +2	28 L L:07h23, C:18h31, +3
29 M L:07h39, C:19h29, -3	29 V L:08h16, C:18h39, -3	29 L L:07h55, C:17h09, -2	29 M L:08h17, C:17h15, +1	29 S L:08h04, C:17h51, +2	
30 J L:07h40, C:19h27, -3	30 S L:08h17, C:18h38, -3	30 M L:07h56, C:17h09, -2	30 J L:08h17, C:17h16, +1	30 D L:08h03, C:17h52, +2	
	31 D L:07h18, C:17h37, -3		31 V L:08h17, C:17h17, +1	31 L L:08h02, C:17h53, +2	

Selon l'article 3 de l'arrêté préfectoral, la chasse de la bécasse, des grives et du merle noir est interdite une demi-heure avant le lever et après le coucher du soleil (heure légale à Montpellier)

Interview de Jean-Pierre Gaillard, président de la fédération, au sujet de l'arrêté « Gibier d'Eau »

La Chasse dans l'Hérault : L'arrêté ministériel du 30 juillet dernier, relatif aux dates d'ouverture de la chasse au canard colvert et à la foulque macroule pour la saison 2010 dans l'Hérault, a permis la reconquête du 15 août sur le domaine public maritime et les marais attenants. Pour vous, c'est une grande victoire ?

Jean-Pierre Gaillard : Evidemment, dans le contexte actuel, qui n'est pas franchement favorable aux chasseurs, l'obtention de jours de chasse supplémentaires peut être considérée comme une victoire. Non seulement nous avons diminué le retard que nous accusions par rapport à la façade atlantique, mais aujourd'hui, nous sommes même le seul département en France à ouvrir la foulque au 15 août sur le DPM et au 21 août sur les marais de l'intérieur. Cette reconquête est une avancée historique, nous allons en prendre conscience dans les mois à venir, parce qu'elle prouve qu'il est possible de regagner des jours, et même des semaines, malgré l'adversité, malgré l'influence croissante de nos opposants. Alors, oui, c'est une grande victoire. Pas seulement pour les sauvagins, mais pour le monde de la chasse en général. Nous avons ouvert une brèche.

La Chasse dans l'Hérault : Mais pour vous, cette victoire est d'essence scientifique, ou bien politique ? La devons-nous à la qualité des études produites, ou bien au soutien des élus locaux et régionaux.

Jean-Pierre Gaillard : Les deux, bien évidemment. Aujourd'hui, la pression politique ne suffit plus. Même si le président Sarkozy en personne voulait nous donner un seul jour de plus, son arrêté serait attaqué devant le Conseil d'Etat et certainement invalidé. Sans les études scientifiques à l'appui, le soutien des politiques est désormais insuffisant. En même temps, malgré la qualité de nos études, si le soutien des politiques nous avait fait défaut, je ne suis pas sûr que nous aurions obtenu cet arrêté.



Car il y a eu d'énormes pressions qui se sont exercées sur le ministère pour que nos études ne soient pas prises en compte. C'est là, que les politiques de l'Hérault et de la Région Languedoc-Roussillon nous ont bien aidés.

La Chasse dans l'Hérault : Et si cet arrêté était attaqué par les associations anti-chasse, justement parce qu'il nous est trop favorable ?

Jean-Pierre Gaillard : On aurait pu le craindre, mais apparemment, ce n'est pas le choix qui a été fait par nos opposants. Si l'arrêté avait dû être attaqué devant le Conseil d'Etat, il l'aurait été en urgence, c'est à dire avant que nous n'en bénéficions pour faire l'ouverture. Les anti-chasse ne l'ont pas fait. J'y vois au moins deux raisons : d'abord, certaines associations, et non des moindres, ont participé à l'étude et ont validé le rapport. La LPO, entre autres, a apposé son tampon sur notre rapport et personne ne comprendrait aujourd'hui qu'elle dénonce des résultats qu'elle a

co-produits. Et surtout, notre rapport scientifique est solide. S'il était attaqué par une association, il y a fort à parier qu'elle perdrait. Cela créerait une jurisprudence en notre faveur et ils veulent l'éviter à tout prix.

La Chasse Dans l'Hérault : Donc, pour vous, ces nouvelles dates d'ouverture sont pérennes ? Ce serait la fin du combat ?

Jean-Pierre Gaillard : Pérennes, non. Il fallait six ans d'étude, nous en avons cinq puisque nous avons commencé en 2006. Donc, nous allons vers de l'exigence scientifique. Nous allons consolider nos résultats, notamment sur le DPM, par une dernière année d'étude en 2011. Et nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin. Il faut aligner les dates d'ouverture de tout l'arc méditerranéen sur les dates de la façade atlantique. C'est cela, notre horizon à terme. On espère un arrêté définitif en 2012. Ce n'est donc pas fini, mais il faut procéder par étapes et en restant pru-

dent. A chaque étape, nous consolidons une avancée avant de faire un pas de plus.

La Chasse dans l'Hérault : Alors que personne n'y croyait plus, vous étiez sûr d'obtenir gain de cause. C'est donc aussi une victoire personnelle ?

Jean-Pierre Gaillard : Personnelle, non, collective, oui, puisqu'elle a bénéficié à tous les héraultais. Mais je ressens aujourd'hui une grande fierté, et même une sorte de joie intérieure très intense. Et je ne suis pas chasseur de gibier d'eau ! J'ai mouillé la chemise, pour les quatre à cinq mille sauvagins de notre département, parce que j'estimais que c'était mon devoir. J'ai traversé des périodes de découragement, je l'avoue. Pendant quelques semaines, j'ai eu beaucoup de mal à trouver le sommeil. Il y avait eu de gros efforts à consentir, au plan financier, technique et même humain, sans garantie de résultats. A un moment, j'ai eu peur que mon entêtement sur ce dossier ne finisse par se retourner contre moi. Mais sur la fin, j'étais sûr que nous allions gagner. Le protocole de l'ONCFS est juridiquement incontestable. Le partenariat était en béton. Le rapport final est d'une telle qualité qu'il est inattaquable et va même être publié dans une revue scientifique internationale d'Ornithologie. Nous savions que nous étions attendus au tournant, donc nous n'avons rien laissé au hasard. La plus grande victoire c'est que nos partenaires, y compris les protectionnistes, aient signé le rapport final. Mieux : ils ont donné leur accord pour un deuxième cycle d'étude. L'aventure continue !

La plus grande victoire, dans cette affaire, c'est sans doute d'avoir prouvé à ceux qui en doutaient que les études scientifiques sont indispensables, elles permettent bel et bien une reconquête progressive des périodes de chasse. Mais en l'occurrence, rien n'avait été laissé au hasard. Petit rappel des points forts du rapport d'étude, qui ont joué en faveur de cet arrêté :

- Le travail sur le terrain a été réalisé conjointement entre l'ONCFS et la Fédération Départementale des Chasseurs, les ornithologues et les protectionnistes, histoire que les résultats ne puissent pas être accusés de partialité.
- Le choix des partenaires et des sites d'étude a été mûrement réfléchi en amont.
- Un ingénieur bilingue de haut niveau a été recruté pour rédiger un rapport inattaquable, à haute teneur scientifique, prochainement publié en français et en anglais dans une revue scientifique internationale d'ornithologie pour une dernière validation hors de nos frontières.
- Le choix du directeur scientifique, le Docteur Jean-Claude Ricci, ne s'est pas fait non plus au hasard ! Ce dernier bénéficie en effet d'une crédibilité indéniable, y compris dans la communauté scientifique internationale.
- Enfin, la relecture des ingénieurs de la FNC et de l'ONCFS a été le dernier échelon de vérification du rapport produit. Car il était évident que les experts du GEOC ne laisseraient pas passer la moindre faille.



Le Pistolier

Chasse - Tir - Défense - Loisirs



 Fusil semi-automatique BENELLI VINCI Cal 12/76, canon 71 ou 76cm, 5 chokes internes, 3.1kg Existe également en version camouflage MAX4	Prix constaté 2105 € Prix Le Pistolier 1815 €
 Fusil semi-automatique BERETTA A400 X-PLOR Cal 12/89, canon 71cm, 5 chokes internes, 3kg Existe également en version KICK OFF	Prix constaté 1799 € Prix Le Pistolier 1599 €
 Fusil semi-automatique BROWNING MAXUS CAMO Cal 12/89, canon 66 ou 71cm, 5 chokes internes, 3.1kg Existe également en version synthétique gris ou en bois	Prix constaté 1420 € Prix Le Pistolier 1249 €
 Fusil superposé BROWNING B525 LIGHT CLASSIC Cal 12/76, canons 66 ou 71cm, 5 chokes internes, 3kg	Prix constaté 2219 € Prix Le Pistolier 1799 €
 Fusil superposé BERETTA ULTRALIGHT ESSENTIEL Cal 12/70, canon 67 ou 71cm, 5 chokes internes, 2.7kg	Prix constaté 1999 € Prix Le Pistolier 1599 €
 Carabine semi-automatique HAENEL SLB 2000 Cal 280rem, canon 47cm, 3.3kg	Prix constaté 1190 € Prix Le Pistolier 999 €
 Carabine R8 LUXE Cal 300 win, canon 65cm, 3.4kg	Prix constaté 4505 € Prix Le Pistolier 3899 €
 Lunette de battue MEOPTA MEOSTAR 1-4x22 RL	Prix constaté 1099 € Prix Le Pistolier 849 €
 Viseur point rouge BUSHNELL TRS-25	Prix constaté 239 € Prix Le Pistolier 199 €
 Lunette de battue ZEISS DURALIT 1.2-5x36	Prix constaté 789 € Prix Le Pistolier 669 €
 Viseur point rouge AIMPOINT HUNTER H30G	Prix constaté 649 € Prix Le Pistolier 585 €

Rue Louis Lumière - ZAC DES COMMANDEURS - 34 970 LATTES

Tél. : 04 67 68 45 14

email : lepistolier34@orange.fr / site : www.lepistolier.com

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h

www.lepistolier.com

L'ORGANISATION

Organisation des services administratif et technique

DIRECTION

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - I I, rue Robert Schuman
34433 Saint Jean de Védas cedex
 Tél : 04.67.42.41.55 - Fax 04.67.42.66.17
contact@fdc34.com - www.fdc34.com



Frédérique LONGOBARDI, directrice :

Coordination des services et direction des personnels, administration générale, mise en œuvre de la politique définie par le conseil d'administration, suivi des procédures de police de la chasse
 Tél. 04.67.42.12.26 (secrétariat)
frederique.longobardi@fdc34.com

SERVICE ADMINISTRATIF



Armelle GUIONNET, responsable comptable et financier :

Tenue de la comptabilité et de la gestion financière, régisseur pour le Guichet Unique, relations avec les fournisseurs
 Tél. 04.67.42.12.27
armelle.guionnet@fdc34.com

Christine VIVES, assistante de direction :

Secrétariat du Président et de la Direction, gestion des insertions publicitaires dans le bulletin fédéral
 Tél. 04.67.42.12.26
christine.vives@fdc34.com



Christine ANGLES, secrétaire administrative :

Gestion des adhérents, des droits de vote et des abonnements, régisseur adjoint pour le Guichet Unique, mise à jour du fichier des CERFA pour le Guichet Unique et le bulletin
 Tél. 04.67.15.64.46
christine.angles@fdc34.com

Patricia YVARS, secrétaire :

Accueil du public, vente de matériel et gestion des stocks, secrétariat du permis de chasser, des formations de l'Ecole de chasse et de nature du Soulié, gestion des cartes citadins
 Tél. 04.67.42.12.25
patricia.yvars@fdc34.com



SERVICE TECHNIQUE



Guillaume DALERY, chef du service , chargé des relations avec les sociétés de chasse :

Conseils juridiques, garderie particulière, dossier Natura 2000, SCOT
 Tél. 06.70.40.87.48/04.67.15.64.42
guillaume.dalery@fdc34.com

Basés à l'agence technique des Hauts Cantons de Bédarieux



Olivier MELAC, technicien supérieur : Responsable de l'agence technique des hauts cantons de Bédarieux

Plans de chasse, carnets de battue, formation grand gibier au Soulié, animation des unités de gestion grand gibier
 Tél. 06.72.28.85.36/04.67.97.89.84
olivier.melac@fdc34.com



Nicolas PUECH, technicien :

Prévention des dégâts de grand gibier, formation grand gibier au Soulié, subvention clôtures, réseau SAGIR
 Tél. 06.89.89.65.87/04.67.97.89.85
nicolas.puech@fdc34.com



Denis CARRIERE, technicien :

Accueil du public, indemnisation des dégâts grand gibier, agrainage
 Tél. 06.72.40.32.54/04.67.95.39.72
denis.carriere@fdc34.com

Basés au siège de la FDC34 (Saint Jean de Védas)

Ludovic AYMARD, technicien supérieur : Animateur du service,

Formations : permis de chasser, chasse à l'arc, petit gibier au Mas Dieu, gardes particuliers, piégeurs, communication
 Tél. 06.16.97.74.68/04.67.42.12.28
ludovic.aymard@fdc34.com



Tanguy LE BRUN, technicien :

Suivis gibier d'eau et migrateurs terrestres, correspondant des ACM, école de chasse gibier d'eau, dégâts oiseaux, nuisibles
 Tél. 06.16.97.76.54/04.67.15.64.43
tanguy.lebrun@fdc34.com



Cyril MOREAU, technicien :

Animation des unités de gestion petit gibier, amélioration de la chasse, suivi petit gibier, dégâts de lapins
 Tél. 06.74.88.11.58/04.67.15.64.44
cyril.moreau@fdc34.com



DE LA FÉDÉRATION

Organisation des élus et des commissions

Le Conseil d'Administration

Aimé Alcouffa, Max Allies, Francis Barthes,
Jean Blayac, Robert Contreras, Jean-Claude Cros,
Stéphane Dusfour, Jean-Pierre Gaillard,
Bernard Ganibenc, Frédéric Gleizes, Bernard Marty,
Guy Roudier, Robert Sans, Serge Vézinhet, Daniel Viala.

Le Bureau Fédéral

Président : Jean-Pierre Gaillard
Vice-Présidents : Max Allies, Francis Barthès
Secrétaire Général : Robert Contreras
Trésorier : Jean Blayac
Trésorier Adjoint : Guy Roudier

Les Commissions Fédérales

Gestion du Petit Gibier

Président : Jean Blayac
Vice-Président : Robert Sans
Membres : Jean-Pierre Gaillard, Aimé Alcouffa, Max Allies, Francis Barthes, Robert Contreras, Bernard Ganibenc, Frédéric Gleizes, Bernard Marty, Guy Roudier, Daniel Viala

Communication et Relations Extérieures

Président : Frédéric Gleizes
Vice-président : Jean-Claude Cros
Membres : Jean-Pierre Gaillard, Jean Blayac, Stéphane Dusfour, Guy Roudier, Serge Vézinhet

Gestion du Grand Gibier et Formation Sécurité

(Agence technique des Hauts Cantons et site du Soulié)

Président : Max Allies
Vice-Président : Francis Barthes
Membres : l'ensemble du Conseil d'Administration

Formation Garderie et Piégeage, Gestion des Prédateurs

(Sites de Pailhès et du Mas Dieu)

Président : Robert Contreras
Vice-Présidents : Aimé Alcouffa (Site du Mas Dieu), Guy Roudier (Site de Pailhès)
Membres : Jean-Pierre Gaillard, Max Allies, Francis Barthes, Jean Blayac, Bernard Marty, Robert Sans, Serge Vézinhet, Association de Garderie, Association des Piégeurs Agréés de l'Hérault

Aménagement du Territoire et Chasseurs Citadins

Président : Francis Barthes
Vice-Président : Jean Blayac
Membres : l'ensemble du Conseil d'Administration

Formation Sécurité Petit Gibier Site du Mas Dieu

Président : Robert Contreras
Vice-Président : Aimé Alcouffa
Membres : Jean-Pierre Gaillard, Jean Blayac, Stéphane Dusfour, Jean-Claude Cros, Guy Roudier, Serge Vézinhet

Gibier d'eau, Migrateurs terrestres, et relations avec les ACM

Président : Bernard Marty
Vice-Président : Bernard Ganibenc
Membres sous commission Gibier d'Eau : Jean-Pierre Gaillard, Aimé Alcouffa, Bernard Ganibenc, Bernard Marty, Guy Roudier, Robert Sans, le Président et 1 suppléant des 5 ACM, Messieurs : Vernhettes (Président de Mireval), Chiantella (Président de Vic la Gardiole), Barelier (Président de Lattes), Tronc (Président de Lansargues), Agullo (Président du GICFPE de l'Etang de Capeatang) et 1 suppléant, Cros (Secrétaire de Vendres), Rascol (Président de Marsillargues), Leydier (Président de Candillargues), Larrouy (Président de Saint-Nazaire de Pézan), Vignal (Président de Palavas)
Membre sous commission Migrateurs Terrestres : Jean-Pierre Gaillard, Aimé Alcouffa, Francis Barthes, Jean Blayac, Bernard Ganibenc, Bernard Marty, Guy Roudier, Robert Sans, Viala, 1 membre du CNB

Délégations Spécifiques

Représentant les Chasses Privées : Frédéric Gleizes
Représentant les ACCA : Serge Vézinhet
Représentant les ACM : Bernard Ganibenc
Les 13 autres administrateurs représentent les chasses communales réparties au sein des trois arrondissements du département

N.B. Les membres du Bureau Fédéral sont membres de droit de toutes les commissions.

Les Présidents de Commission ont délégation du Président Fédéral.

Les commissions peuvent, si elles le souhaitent, s'ouvrir à des membres extérieurs ou à des personnes qualifiées à titre d'expert.

Frédérique LONGOBARDI, Directrice de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault (FDCH)

La Chasse dans l'Hérault : Vous êtes la Directrice de la FDCH depuis le 1er janvier 2009, pouvez-vous nous exposer quel est votre parcours professionnel ?

Frédérique Longobardi : à 19 ans, je décidais d'abandonner mes études à la faculté de pharmacie pour travailler dans le commerce. Après 4 ans d'expérience dans cette SARL, je reprenais mes études, j'effectuais une formation d'assistante de direction et j'obtenais un BTS. Après 6 mois passés en Angleterre pour obtenir un diplôme en langue, c'est en juin 1989 que je suis recrutée à la FDCH au siège de la rue des Chasseurs. En 2003, le Directeur en fin de carrière ayant opté pour une réduction individuelle de son temps de travail avec pour mission l'assistance et le conseil auprès des sociétés de chasse, le Président Gaillard me proposait le poste de Directrice adjointe chargée notamment de la direction du personnel et de la mise en place du guichet unique (validation des permis de chasser). Au départ à la retraite du Directeur fin 2008, j'étais promue Directrice de la FDCH ; en 2009, j'obtenais un diplôme niveau Master de « Responsable en gestion des Ressources Humaines ».

La Chasse dans l'Hérault : Lors de votre prise de fonction en 2003, quels étaient les principaux axes du programme fédéral et quelles étaient selon vous les forces et les faiblesses de la FDCH ?

Frédérique Longobardi : Les principaux axes du programme fédéral étaient les suivants : se doter d'équipements modernes et adaptés à nos besoins notamment au niveau de nos locaux et de nos lieux de formation, moderniser nos outils, favoriser l'innovation, améliorer nos performances, renforcer la gestion de nos ressources humaines, rechercher l'excellence à tous les niveaux. Pour la mise en œuvre de ce programme, j'ai procédé à une analyse de notre fonctionnement, ce qui a permis de faire ressortir nos forces et nos faiblesses. Nos forces : une



fédération avec une situation financière saine et non endettée qui donnait des possibilités de développement, une majorité du personnel qualifié, compétent et motivé, un contexte favorable au changement. Nos faiblesses : des locaux inadaptés, des outils vétustes, un manque d'organisation, de cohésion, d'encadrement et de management du personnel. Ma première action a donc été de proposer une réorganisation de l'ensemble de nos services avec définition de poste pour chaque personnel afin de mieux répondre aux attentes de nos adhérents mais également permettre la mise en œuvre de la politique définie par les élus. Les recrutements nécessaires au développement de ce projet ont également été effectués.

La Chasse dans l'Hérault : La FDCH est une structure associative importante au niveau du département, pouvez-vous nous parler de son organisation ?

Frédérique Longobardi : Il faut noter en premier lieu que la Fédération des Chasseurs de l'Hérault est parmi les plus importantes de France ; elle se situe au 7ème rang avec environ 25 000 chasseurs et plus de 700 associations. L'effectif actuel est composé de 12 salariés titulaires (cf. Organigramme page 10) auquel s'ajoute ponctuellement des CDD pour des missions spécifiques ou en cas de surcroît d'activité durant l'été avec la délivrance des per-

mis de chasser et la prévention des dégâts de grand gibier. Le ratio estimé des personnels dans les Fédérations des Chasseurs est de l'ordre de un salarié pour 1 000 adhérents, nous sommes donc loin du compte pour notre fédération. Cette situation implique une bonne gestion des compétences au présent, moyen et long terme et un bon niveau d'encadrement par une hiérarchie renforcée en utilisant les ressources internes et le recrutement externe pour des dossiers spécifiques comme le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, les études sur la migration...

La Chasse dans l'Hérault : Quel est l'essentiel de votre travail de Directrice ?

Frédérique Longobardi : Depuis 20 ans, la gestion de la chasse a fortement évolué, les activités des fédérations ont été renforcées et élargies, nous avons des missions de service public et d'intérêt général, nous sommes agréés au titre de la protection de l'environnement, nous avons un devoir important de formation de nos membres. Le Président Gaillard, fort de son expérience professionnelle dans le milieu bancaire, a impulsé, avec le soutien de l'ensemble des élus du Conseil d'Administration, une politique ambitieuse pour la chasse héraultaise. La nouvelle convention collective de 2005



a fixé les missions repères des Directeurs qui sont pour l'essentiel : assurer sous l'autorité du Président la coordination des services administratif et technique, la direction des personnels, assister le président et les élus dans l'exercice de leur fonction, assurer la mise en œuvre de la politique définie par le conseil d'administration, proposer des orientations budgétaires en concertation avec les différents services. Mon rôle est donc de tout mettre en œuvre pour respecter les décisions politiques des élus. Je suis très attachée à la concertation et recherche en permanence l'adhésion de l'ensemble du personnel à la stratégie d'entreprise de la FDCH. A la demande du Président, je procède en concertation avec les responsables de service concernés à l'évaluation des compétences professionnelles et propose les avancements et les besoins en formation en lien avec les entretiens annuels d'évaluation individuelle. Je veille à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des salariés (mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels). J'ai également instauré un véritable dialogue social (notamment avec les délégués du personnel). Je participe à l'administration générale de la FDCH, j'as-

sure le suivi des procédures de police de la chasse en liaison avec l'avocat de la fédération, j'assiste aux diverses réunions qui définissent et engagent la politique de la FDCH (Conseils d'Administration, commissions fédérales, réunions de secteurs, assemblées générales, conseils départementaux de la chasse et de faune sauvage, réunions spécifiques...). Ma fonction m'amène également à participer à de nombreuses réunions et actions au niveau régional et national.

La Chasse dans l'Hérault : Qu'en est-il de la parité dans le monde de la chasse ?

Frédérique Longobardi : Il est clair que la chasse est souvent perçue comme un espace réservé aux hommes et un milieu machiste. Il est vrai qu'il y a peu de femmes qui occupent un poste de Directrice. Il y a également peu de femmes élues dans les instances cynégétiques. La question qu'il faut se poser c'est : y a-t-il beaucoup de femmes dans le monde de la chasse ? La réponse est hélas non ! Je reste toutefois optimiste. Nous faisons le constat que de plus en plus de jeunes filles passent leur permis de chasse et le taux de réussite est souvent meilleur que chez les garçons. Je formule l'espoir que de plus en plus de femmes soient attirées par la gestion et la pratique de la chasse. Je remarque que nous recevons de nombreuses stagiaires qui poursuivent des études supérieures dans le domaine de l'environnement, je constate que ces jeunes femmes sont très motivées pour travailler dans le domaine de la chasse et cela est très encourageant. On me demande souvent si je chasse, ce à quoi je réponds : j'ai mon permis de chasser validé depuis 1991 mais

pour les chasseurs le plus important, ce n'est pas que moi je chasse mais que l'ensemble des chasseurs puisse continuer à exercer notre passion. Par mon engagement et mon investissement depuis plus de 20 ans dans cette structure, c'est ce que je défends au quotidien.

La Chasse dans l'Hérault : En conclusion, êtes-vous satisfaite de diriger la FDCH ?

Frédérique Longobardi : Oui, je suis fière de diriger la FDCH pour plusieurs raisons. J'ai en premier lieu le soutien et la confiance du Président Gaillard et de l'ensemble des élus, cela est fondamental est indispensable pour diriger une structure de cette importance. Notre fédération est reconnue au niveau national pour sa bonne gestion, souvent citée en exemple pour les projets que nous développons, notre innovation et nos performances, les qualités professionnelles de nos salariés, les excellents résultats que nous enregistrons tout en maintenant un niveau de cotisation de nos adhérents parmi les plus bas de France, une masse salariale toujours bien maîtrisée et une situation financière toujours saine. Cette réussite est due à un véritable travail d'équipe, sans ambiguïté dans les rôles de chacun et rendue possible grâce à des élus compétents, dynamiques et motivés au quotidien mais également par la contribution de tous les personnels qui effectuent un travail de grande qualité dans un climat de confiance réciproque. Tous les salariés de la FDCH seront d'ailleurs présentés dans les prochains numéros de notre revue, car je crois qu'il est important que l'ensemble de nos adhérents connaisse bien leurs missions.

Elevage de la Gardiole
Faisans - Perdrix Rouges
06 66 15 19 99

Field TRADING CYNEGETIQUE

RD 612 ch. des Tristourets 34420 Portiragnes
Tél : 04 67 90 95 80 - Fax : 04 67 90 88 08

Clôtures électriques grand et petit gibier
Cages et pièges homologués
Aménagement de territoires

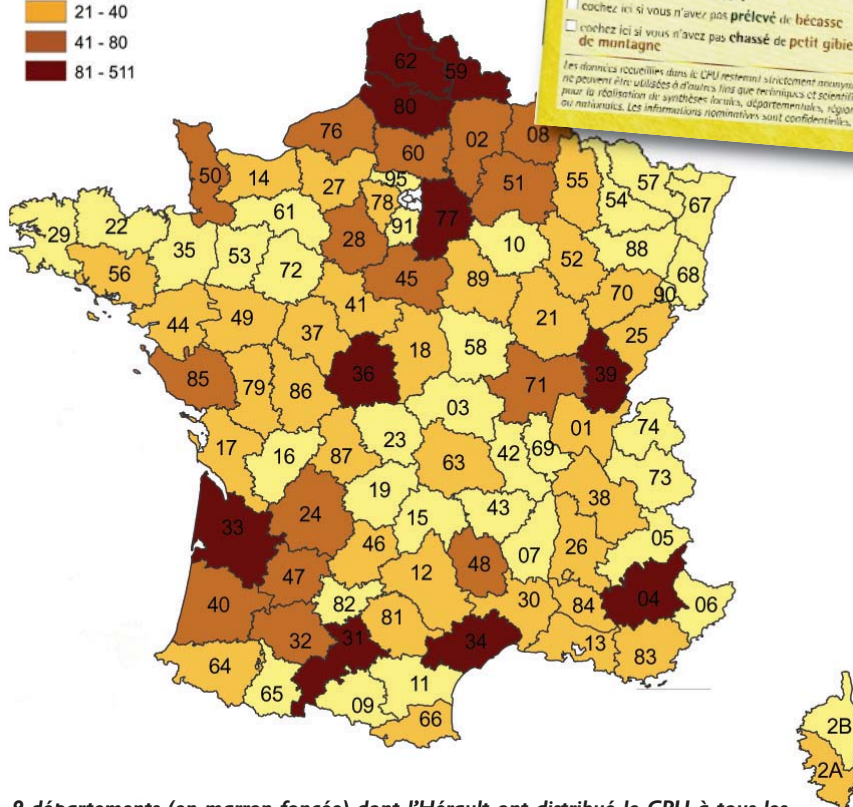
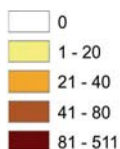
Agrainoirs simples et automatiques, Semences faunistiques, Crud amoniac, Goudrons, Sels, Matériel de capture pour fourrières et piègeurs

CPU : les premiers résultats sont encourageants

Un rapport s'appuyant uniquement sur les données mises à disposition volontairement par les chasseurs internautes sur le site www.carnetcpu.com fait ressortir une forte participation des chasseurs de notre département. Merci à chacun, continuez cette année, encore plus nombreux !

Pour la fédération, la gestion des prélèvements représente un enjeu stratégique majeur pour l'avenir de la chasse. D'où la mise en service, dès 2007, du CPU (Carnet de Prélèvement Universel). Il avait d'abord été testé pendant 2 saisons par quelques sociétés de chasse pilotes, avant d'être généralisé la saison dernière à tous les chasseurs du département. Et les premiers résultats viennent de tomber, recueillis par internet sur la base nationale des données CPU. Encourageants, puisque comme le montre cette carte, notre département se situe dans la tranche de ceux qui ont le plus participé à cette première enquête. Certes, le nombre de participants ne permet pas encore de faire des extrapolations, ni de tirer des conclusions hâtives ou des pronostics de tendances comme par exemple le nombre d'animaux prélevés. C'est la raison pour laquelle nous ne publierons pas ces premiers résultats. Nous nous contenterons de rappeler les différentes étapes de mise à jour de ce carnet universel de prélèvement qu'il conviendra de renvoyer en fin de saison à la fédération.

La fourchette du nombre de communes par département ayant participé.



9 départements (en marron foncée) dont l'Hérault ont distribué le CPU à tous les chasseurs en 2009 et ont encouragé leurs adhérents à participer à ces premiers résultats



RAPPEL : comment remplir le CPU ?

Phase 1 : munissez-vous de votre permis de chasser validé. Ouvrez votre CPU, lisez le mode d'emploi en page 2 et 3. Inscrivez sur la page de garde le numéro de votre validation annuelle qui figure sur la page 3 de votre visa de validation. Une étiquette "carnet de prélèvement - saison 2010-2011" numérotée avec un code barre et le N° du département a déjà été collée par les services du guichet unique.

Phase 2 : saisissez votre ou vos territoires en renseignant le nom de la commune ou du domaine de chasse dans les lignes prévues à cet effet (pages 4, 5, 6 et 7).

Vous pouvez aller jusqu'à vingt territoires, ce qui signifie que normalement, vous en aurez assez pour saisir vos prélèvements tout au long de la saison même si vous êtes souvent invités loin de chez vous. Attention cependant ! Pour l'instant, dans les départements qui ne sont pas passés au CPU, il vous faudra encore un carnet de prélèvement spécifique, pour la bécasse par exemple, car le CPU n'y sera pas valable. Mais si vous allez en Lozère par exemple, plus besoin de songer la veille à aller chercher un carnet de prélèvement quelconque à la fédération, le CPU y pourvoira, pour tous les gibiers convoités.



1) portez votre numéro de permis sur la page de garde



2) en page 6 et 7 saisir votre ou vos territoires de chasse



3) Saisissez vos prélèvements.
Exemple : sur mon territoire N°1 j'ai tué un lièvre (LIB) le dimanche 12 septembre.

Phase 3 : saisir un prélèvement. Une fois que vous aurez saisi tous vos territoires, chacun d'entre eux se verra attribué un numéro de un à douze. Mettons que vous ayez tué un chevreuil à l'approche, le 10 août sur votre territoire principal qui porte le numéro 1.

Les codes à trois lettres de toutes les espèces chassables se trouvent en page 28 et 29, à la fin du carnet. Pour le chevreuil, c'est CHE, en majuscule.

En page 9 (mois d'août) vous remplissez d'abord la colonne de gauche en cochant la case " grand gibier ".

Puis, le numéro du territoire chassé (1), le code espèce (CHE en majuscule pour faciliter la lecture informatisée) et enfin le nombre : 1 pour un seul chevreuil.

Répetons l'exercice avec une paire de cailles, prélevées sur le territoire n°2, le 4 septembre. Je coche la case " migrateur ", à gauche, puis le numéro du territoire ; 02. Ensuite la date (04) le code de l'espèce en majuscule (CAI) et enfin le nombre d'oiseaux prélevés (02). Est-ce si dur que cela ?

Phase 4 : ça se complique un peu. Mettons qu'en octobre, vous fassiez une

très, très belle ouverture dans les vignes (on vous le souhaite !) Vous avez été invité sur un troisième territoire, que vous saisissez en page 6 et qui va porter le code 03.

Et votre tableau est faramineux ! Un lièvre, deux lapins, deux perdreaux, une caille, un petit sanglier de rencontre et une grive musicienne (tourdre). Vous ouvrez votre CPU à la page d'octobre (page 13).

Vous remplissez d'abord la colonne de gauche en cochant, au 11 octobre, les trois colonnes : grand gibier (pour le sanglier), migrateur (pour la caille et la grive), et enfin petit gibier (pour le lièvre, les lapins et les perdreaux. Là, ça se complique

En effet, pour des raisons liées au traitement informatique du carnet, vous devez répéter le numéro du territoire et la date pour chaque espèce. Donc, un lièvre brun (code LIB), deux lapins (LAP), deux perdrix rouges (PER), une caille des blés (CAI), une grive musicienne (GMU) et un sanglier.

NOUVEAUTES REMINGTON
calibres 7x64 et 9.3x62

LA MUNITION GRANDE CHASSE
LA PLUS VENDUE AU MONDE
Nouveaux calibres **7x64 et 9.3x62**

REMINGTON
CORE-LOKT®

Depuis plus de 60 ans, la popularité des projectiles Remington Core Lokt® ne faiblit pas. Les parois en cuivre usinées de façon progressive et soudées à un noyau en plomb sont à l'origine de l'efficacité de cette munition. Grâce à son expansion de pratiquement 25 fois son diamètre formant un «champignon» régulier, et à son haut pouvoir d'impact, la Core-Lokt® de Remington a su répondre aux exigences des chasseurs du monde entier. Aucun champignon des bois n'est aussi dangereux.
A partir de 21€60 la boîte de 20 cartouches

Distributeur : RIVOLIER SAS
ZI Les Collonges - BP 247 - 42173 Saint Just - Saint Rambert
Liste des points de vente sur www.rivolier.fr ou par téléphone au 04 77 36 03 40

Le Groupe d'Observation, de Recherche et d'Évaluation des Diances

Les statistiques des accidents de chasse pour la saison passée viennent de tomber et hélas, après dix ans de baisse continue, ils repartent à la hausse en 2009/2010. Une fois de plus, au petit comme au grand gibier, il apparaît que les chasses collectives ou en petit groupe sont les plus accidentogènes. Dans ce contexte, le GORED est plus indispensable que jamais.

Encore une innovation récente et totalement inédite de la fédération de l'Hérault : le Gored, ou Groupe d'Observation, de Recherche et d'Évaluation des Diances. Depuis 2007, ce dispositif scrute attentivement les pratiques de chasse collectives dans les Diances de l'Hérault, note et analyse quels sont leurs points faibles en matière de sécurité et conseille les responsables de chasse pour limiter au maximum les risques d'incident ou d'accident. Et le temps n'est pas venu de relâcher la vigilance : après dix ans de baisse continue (de 259 à 146 entre 1999 et 2009), le nombre d'accidents au niveau national en action de chasse est remonté la saison dernière à 174. Par chance, pourrait-on dire, le nombre d'accidents mortels, lui, fléchit de nouveau (de 22 à 19 entre 2008 et 2009). Mais ce rebond n'est pas acceptable. Les chiffres doivent repartir à la baisse. Même si le niveau « zéro accident » n'est sans doute pas atteignable, il doit rester notre objectif constant.

Un véritable « audit de sécurité »

Dans ce contexte, le Gored apparaît



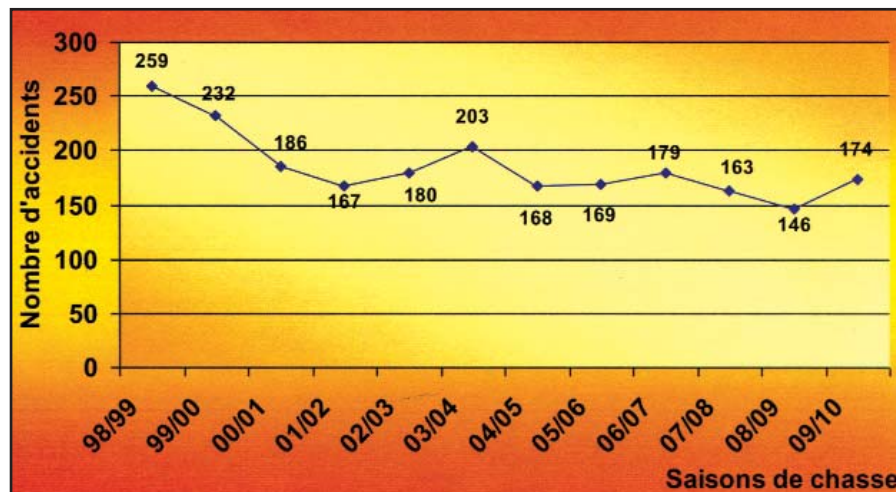
plus indispensable que jamais. Mais qu'est-ce au juste, que ce groupe ? D'où vient-il et comment fonctionne-t-il ? Max Allies, vice-président fédéral s'en explique : « D'un côté, l'offre de formation

sur le site du Soulié était saturée, en raison d'une forte demande, et d'un autre, nous voulions aussi évaluer l'effet de nos formations une fois les chasseurs de retour dans leur diane, au quotidien. Nous cherchions notamment des indicateurs de l'évolution des pratiques au fil des années, sur le terrain, en chasse réelle. Histoire de mesurer notamment, à quelle vitesse nos efforts de formation portent leurs fruits, si la sécurité s'améliore ou régresse dans telle ou telle phase des battues. C'est comme cela qu'est née l'idée du Gored ».

En fait, la méthode est simple. Il s'agit d'envoyer dans les Diances qui l'acceptent une équipe d'observateurs composée d'experts en matière de sécurité. En conditions réelles, ils vont réaliser ce que l'on appelle, dans le monde du travail, un audit de sécurité.

Une visite du Gored, en principe, réunit trois personnes ; un agent de la fédéra-

Évolution du nombre d'accidents de chasse au niveau national



Source ONCFS

tion (l'un des techniciens de l'agence technique de Bédarieux) un représentant de l'Office National des Forêts et un représentant d'une association spécialisée : ANCGG ou Club du Sanglier. Ces derniers se rendent ensemble dans une Diane dès le rendez-vous du matin et assistent ensuite à toute la journée de chasse, à commencer par les consignes données au rond, jusqu'au signal de fin de traque.

En se plaçant judicieusement, par exemple l'un sur une ligne de poste, un autre dans la traque avec les rabatteurs et un dernier au contact du chef de battue, ils vont observer un maximum de pratiques de chasse, dans toutes les phases de la battue. Sauf danger immédiat, ces observateurs n'interviennent pas, ils se contentent de prendre des notes. En fin de journée seulement, ils restitueront leurs résultats et leurs impressions.

Une évaluation complète !

Leur fiche de notation consiste à évaluer seize paramètres de sécurité et à les classer en trois niveaux ; « bon », « moyen » et « mauvais ».

Les points observés sont les suivants : la pertinence du lieu de rendez-vous, la tenue du carnet de battue, les consignes du chef de battue au moment du rond (sur le fond et sur la forme, par exemple : l'assistance est-elle attentive ?), la désignation des chefs de ligne, les consignes des chefs de ligne, le port des équipements fluo, la matérialisation et la sécurisation des postes de tir, la signalisation de la battue, le respect des consignes de tir, le respect des consignes de poste, le respect des consignes de battue, le respect des codes de communication réglementaires, le transport et la manipulation des armes, l'organisation de la fin de la traque, les relations

avec les autres usagers de la nature et enfin le comportement après le tir (la recherche des animaux blessés, par exemple, est-elle systématique ?)

Ainsi, depuis le début de la traque jusqu'au dépostage des lignes et au retour au rendez-vous, en passant par toutes les phases de transition et les déplacements, l'examen est extrêmement complet. En fin de journée, les trois observateurs se rejoignent et recoupent leurs observations respectives, pour les synthétiser en une seule fiche de notation. Ensuite, selon le désir du responsable de battue, les résultats sont communiqués à l'ensemble des participants ou bien simplement aux cadres dirigeants de l'équipe qui se chargeront de les transmettre à leur groupe. En général, la présentation des résultats donne lieu à des échanges très instructifs entre les différents participants. Depuis 2007, dans l'Hérault, seize dianas ont été ainsi évaluées. Choies au hasard, mais de façon bien répartie entre les diverses unités de gestion, elles sont prévenues de la venue du Gored par la fédération. A ce jour, aucune diane n'a jamais refusé la venue du groupe d'observation.

Une bonne remise à niveau

Après deux ans de « rodage », car il faut rappeler qu'un tel groupe n'avait jamais existé ni dans l'Hérault ni ailleurs, et à l'entame de sa troisième année de fonctionnement, le premier bilan du Gored est globalement positif. D'abord pour le dispositif lui-même : les dianas sont demandeuses et les participants, organisateurs, observateurs et chasseurs semblent toujours satisfaits à l'issue des visites. Bilan globalement bon, aussi, du côté des pratiques de chasse. Au total, 256 points ont été évalués. Dans 73% des cas, les mesures de sécurité sont respectées. Dans 10% des cas, des efforts doivent être réalisés par les dianas ; 17% des points étant restés non évalués. Les points forts qui en ressortent, c'est à dire les pratiques de sécurité les mieux maîtrisées ou les plus répandues sont la transport et la manipulation des armes, le port des équipements fluo, la tenue du carnet de battue et les consignes des chefs de battue. Les principaux points faibles étant la signalisation des battues et la matérialisation ou la sécurisation des postes.

Le point le moins bien évalué restant les relations avec les autres usagers de la nature car il n'y a pas suffisamment de rencontres pour évaluer de façon significative ce point. La fiche d'évaluation offre, en elle-même, une bonne remise à niveau des dianas en ce qui concerne toutes les pratiques sécuritaires qui sont, ou qui devraient y être à l'œuvre.

Max Allies : président de la commission Grand Gibier



« Nous avons perçu qu'il y avait de la demande pour des formations « sur le tas », au cours des réunions d'UG, les gens nous exprimaient le désir d'être aidés en terme de sécurité dans l'organisation des battues. Nous avons donc créé le Gored. Aujourd'hui, il apparaît que ce groupe est enrichissant ; cela plaît à ceux qui le reçoivent, et ceux qui réalisent les observations le jugent très utile. Nous allons donc essayer de continuer à ce rythme, en auditant environ une dizaine de dianas par an. L'objectif, ce serait de parvenir rapidement à évaluer une équipe par unité de gestion, car nous ne pourrions pas aller partout, il faudra échantillonner. Au sein des équipes, nous observons parfois des gens qui sont passés par les formations du Soulié.

C'est intéressant, de voir comment les bonnes pratiques apprises au Soulié sont mises en œuvre sur le terrain. Le Gored a aussi cette utilité de permettre de mesurer l'impact de nos formations quand les chasseurs pratiquent dans leur équipe. Cela permet d'en faire progresser les contenus. »

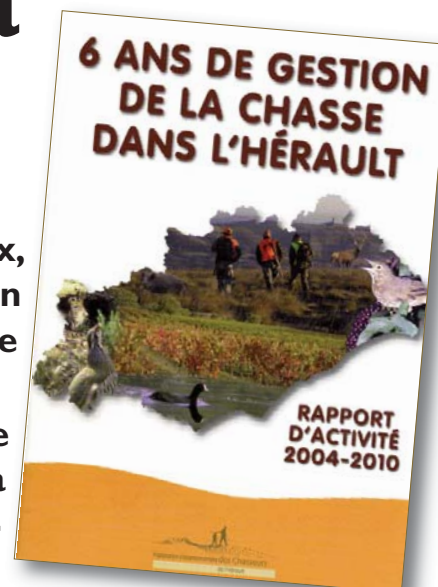
L'ONCFS, partenaire technique

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est partenaire technique du Gored, à la conception duquel l'établissement public a participé. Mais les objectifs du Gored étant exclusivement pédagogiques, et non répressifs, il n'a pas été choisi de faire participer des agents de Police.

Six ans de gestion de la Chasse dans l'Hérault

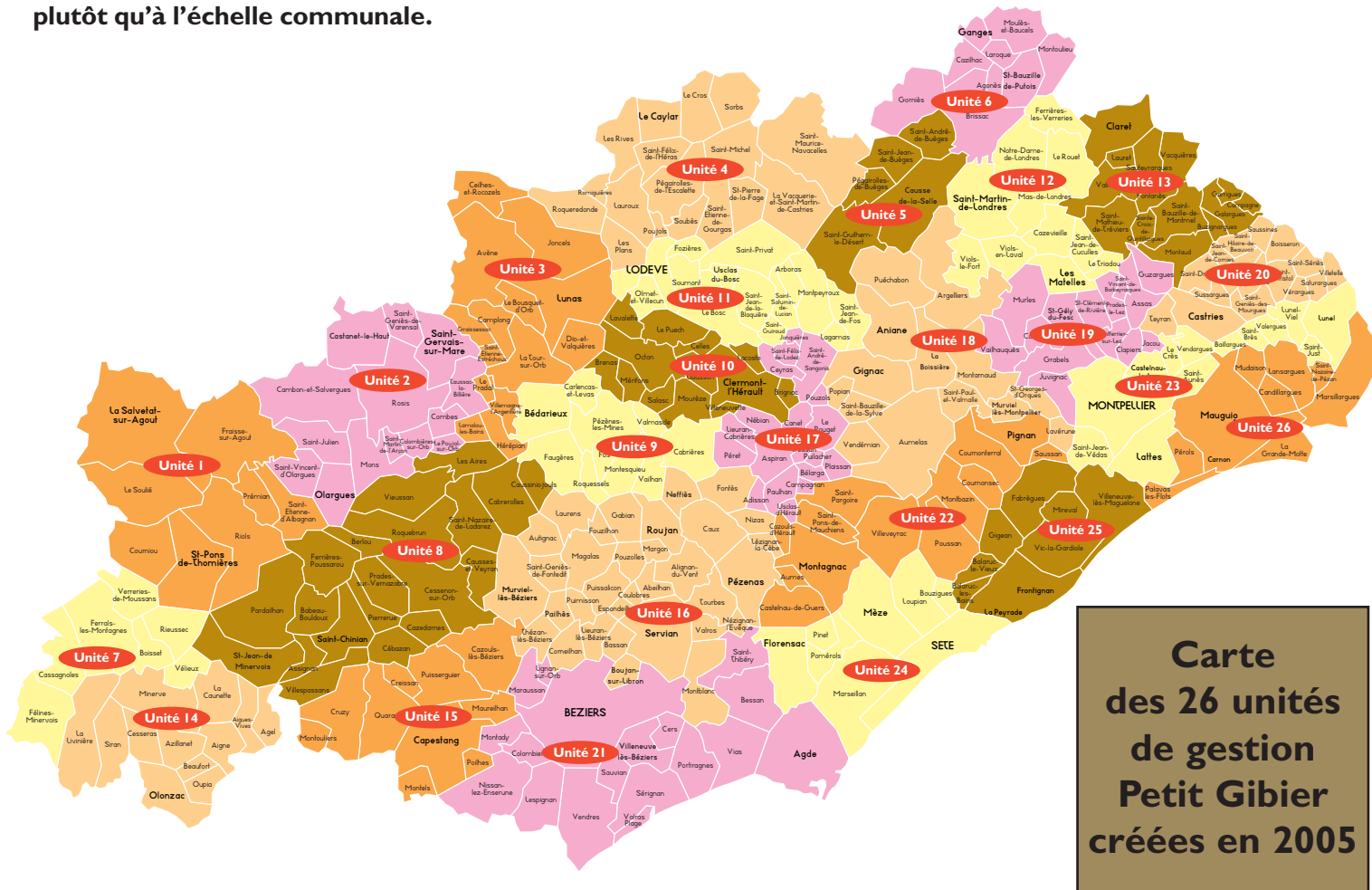
Lors de l'assemblée Générale de la fédération à Bédarieux, les responsables cynégétiques départementaux ont reçu un rapport retraçant les 6 années de gestion de l'équipe fédérale présidée par Jean-Pierre Gaillard.

La partie « Gibier d'eau et migrateurs terrestres » de ce rapport a été publiée dans notre précédent numéro de « La chasse dans l'Hérault ». Voici la deuxième partie concernant le petit gibier et le grand gibier.



Petit Gibier : les unités de Gestion

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, (SDGC) le département a été découpé en 26 unités de gestion pour les espèces de petit gibier (UGPG), définies selon des critères phyto-géographiques, agricoles et cynégétiques. L'objectif, à terme, est de tendre vers une uniformisation des règlements intérieurs des sociétés de chasse et autant que possible, vers des mesures réglementaires intégrées à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse, prises à l'échelle des UGPG, plutôt qu'à l'échelle communale.



UGPG : les comptages nocturnes

Afin de suivre au mieux l'évolution des effectifs de lagomorphes sur l'ensemble du département, la préfecture a délivré un agrément aux sociétés de chasse ayant suivi une formation aux comptages de nuit (théorique en salle et pratique sur le terrain) et après signature d'une convention tripartite entre la fédération, l'ONCFS et la société de chasse.

59 sociétés de chasse ont été volontaires pour participer au suivi par IKA (soit environ 200 personnes formées) et 51 d'entre elles ont déjà réalisé leurs premiers comptages en 2009. L'objectif est d'avoir au minimum, une société de chasse agréée par UGPG.



Les informations recueillies iront alimenter une base de données fiable et analysable à l'échelle départementale telle que prévue dans le SDGC et les ORGFH (Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de ses Habitats).

UGPG : le suivi des carnets de prélèvement

Cette deuxième action entreprise dans le cadre des UGPG a pour but de constituer et d'analyser un échantillon représentatif des prélèvements réalisés sur l'ensemble du département. Afin d'obtenir un plan d'échantillonnage significatif d'un point de vue statistique et scientifique, il est souhaitable qu'au minimum, une société de chasse par UGPG participe.

A l'heure actuelle, l'échantillon est constitué de 46 sociétés de chasse volontaires, mais ne représente pas toutes les UGPG. On note un retour des carnets de prélèvement de 55 % en 2008 et de 31 % en 2009 dans cet échantillon.

Le traitement des données recueillies après plusieurs saisons cynégétiques permettra, en complément des comptages

nocturnes, de suivre l'évolution des populations de petit gibier sur le département.

UGPG : la garderie et le piégeage

A terme, l'objectif de cette action est de parvenir à une répartition uniforme entre les UGPG des gardes chasse particuliers et des piégeurs, ceci afin d'optimiser la surveillance du territoire et la régulation des nuisibles sur l'ensemble du département.



Du carnet de prélèvement au CPU

Pour une connaissance et un suivi efficace des populations de gibier et des prélèvements, la fédération a décidé d'adopter le carnet de prélèvement sur l'ensemble du département en 2003/2004. Celui-ci a pour vocation d'estimer, pour chaque espèce, les prélèvements effectués chaque année à l'échelle de la commune et du département. Il est également le seul outil de contrôle du Prélèvement Maximum Autorisé (PMA) pour la Bécasse des bois. Cependant, ce carnet de prélèvement ne

permettait pas de distinguer les différentes espèces de migrateurs (grives et colombidés), ni de gibier d'eau (canards et limicoles), de mesurer la pression de chasse (nombre total de jours chassés même sans prélèvement de gibier), d'indiquer précisément la commune de chaque prélèvement et n'était pas anonyme.

Suite à ce constat et face aux objectifs du SDGC en matière de suivi des prélèvements, la fédération a souhaité la mise en place d'un Carnet de Prélèvement Universel (CPU) permettant de simplifier en un seul document la multiplication des carnets. Le CPU est utilisable au niveau national quelles que soient les espèces chassées. En plus d'être un outil de suivi scientifique, le CPU est également un outil pédagogique (responsabilisation) pour la promotion, la communication, la transparence et la défense de la chasse.

La fédération de l'Hérault fait partie des 11 fédérations pilotes ayant généralisé le CPU. La société de chasse de Villeveyrac fut la première à expérimenter le CPU, lors de la campagne cynégétique de 2006/2007. Puis, en 2008/2009, 44 sociétés de chas-

se volontaires ont participé au suivi des carnets de prélèvement, dans le cadre des actions UGPG, initiant ainsi le Carnet de Prélèvement Universel à près de 4600 chasseurs.

Pour la campagne cynégétique 2009/2010, le CPU a été généralisé à l'ensemble du département et envoyé par le biais du Guichet Unique à chaque chasseur héraultais avec sa validation annuelle. Le CPU 2009/2010 présente un code barre accolé en couverture qui le rend anonyme. La FNC a créé un site Internet dédié au CPU : www.carnetcpu.com/, sur lequel le chasseur peut saisir directement ses sorties de chasse et ses prélèvements. Il lui permet aussi d'avoir la synthèse de sa saison sous forme de graphiques et de tableaux de chasse. La saisie Internet dispense le chasseur de renvoyer son CPU à sa fédération.

L'objectif de la FNC à terme, est d'uniformiser le CPU au niveau national, ce qui permettrait d'alimenter une base de données (départementale, régionale et nationale) sur les prélèvements de faune sauvage chassable en France.



Les recherches sur le Lapin de garenne

La gestion du lapin constitue l'un des piliers de la chasse populaire dans l'Hérault et représente une priorité pour la fédération. Le niveau des populations est très contrasté sur le département ; localement les lapins pullulent et occasionnent des dégâts importants aux cultures agricoles, tandis que dans d'autres secteurs, les effectifs, fortement touchés par les épizooties (myxomatose et VHD), restent faibles voire inexistantes, malgré les tentatives de repeuplement.

Recherches en zones méditerranéennes

Pour rétablir les équilibres écologiques et tenter de rendre sa place au lapin dans les écosystèmes méditerranéens, la fédération s'investit pleinement dans les programmes de recherche financés par la FNC. L'un d'entre eux, mené par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) de Colmar, a pour but de modéliser informatiquement les habitats favorables au lapin. Ce logiciel doit permettre d'orienter les aménagements cynégétiques sur les zones les plus propices. La fédération de l'Hérault fait partie des sept fédérations volontaires pour évaluer la pertinence des paramètres pris en compte et tester cet outil sur son territoire.

Par ailleurs, la fédération soutient financièrement les études de l'IMPCF par une cotisation annuelle de 1 • par chasseur (24 322 • en 2008/2009). Cet institut mène quatre programmes de recherche sur le lapin en zone méditerranéenne:

Programme 1 : Expérimentations relatives aux effets éventuels du décalage de

la saison de chasse (ouverture anticipée / fermeture anticipée) sur la démographie du lapin dans plusieurs zones écologiques homogènes (en cours).

Programme 2 : Évaluation des effets d'échelle géographique sur la gestion des populations de Lapin de garenne et de son habitat (en cours).

Programme 3 : Étude de cas de « pullulations » locales (terminé).

Programme 4 : Pré-étude de faisabilité relative à l'amélioration ou à la mise au point de modes de vaccination en nature, notamment contre le VHD (voie orale) (en attente).

Le laboratoire Bio Espace travaille sur un programme de recherche intitulé « Comportement de la puce *Xenopsylla cunicularis* dans l'environnement » qui a été validé par la FNC et a fait l'objet d'une convention signée en juillet 2007. Cette étude a pour but de tester si la puce espagnole *Xenopsylla cunicularis*, pourrait constituer un vecteur de vaccin pour les lapins sauvages, sans risque de prolifération ou d'hybridation avec la puce endémique française *Psilopsilus cuniculis*. Pour soutenir les recherches de Bio Espace, la fédération de l'Hérault a financé l'installation d'un parc à lapins expérimental sur le site du Mas Dieu. Une dizaine d'autres parcs expérimentaux répartis dans toute la France participent au programme d'entomologie de Bio Espace.

Le Groupe Méditerranéen Scientifique et Technique Lapin (GMSTL), créé en 2008 par l'IMPCF, est un groupe de réflexion rassemblant les fédérations méditerranéennes (dont celle de l'Hérault), l'ONCFS, le CNERA Petite



Faune Sédentaire de Plaine et d'autres partenaires (CNRS, INRA, CEMAGREF, etc.). Le GMSTL a pour vocation de proposer des méthodologies et des recherches complémentaires répondant à la triple problématique « vaccins-habitats-gestion » relative aux populations de lapins, réalisables techniquement sur le terrain.

Les dégâts de lapin

La prolifération des lapins de garenne dans le Biterrois et le Piscinois a entraîné une augmentation significative des dégâts agricoles. Face à ce problème croissant, la fédération a mis en place plusieurs mesures pour limiter les nuisances aux cultures. Dernièrement, la fédération a mis en place un observatoire des dégâts avec notamment une base de données sur les demandes de reprises. La fédération a fait une demande, lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) de décembre 2009, pour étendre la période de reprises à trois mois, au lieu d'un seul, et à l'échelle de la commune. Sur proposition de la fédération, des piégeurs de l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault regroupés en une unité appelée « Service + », se mettent au service des sociétés de chasse pour leurs campagnes de reprises de lapins. En cas de pullulation, il est demandé par anticipation une prolongation de la période de chasse au lapin à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM : ex-DDAF).

Depuis plusieurs années, la fédération met gratuitement à disposition des sociétés de chasse ayant des dégâts de lapins sur leurs communes des moyens de prévention sous forme de répulsifs (goudrons d'os) ou de protection sous forme de postes de clôture avec batterie.



Parc expérimental du Mas Dieu

La gestion et le suivi du lièvre

Ces dernières années, les effectifs de lièvres ont connu des augmentations intéressantes dans notre département, confirmées par les comptages et les prélèvements qui, dans certains secteurs du département notamment dans le Biterrois, sont à la hausse. Cependant, le taux de prélèvement cynégétique joue un rôle prépondérant dans la démographie des populations de lièvres, ce qui nécessite d'adapter les mesures de gestion.

Les études menées sur le lièvre

En 2008, les étudiants du master Ingénierie en Ecologie et Gestion de la Biodiversité de l'université Montpellier 2 ont travaillé en partenariat avec la fédération pour développer un indicateur permettant de mesurer l'impact des prélèvements sur les populations de lièvres. Cet indicateur met en relation les données relatives aux prélèvements cynégétiques et aux effectifs de population, données recueillies dans le cadre des UGPG, par les carnets de prélèvement et les comptages nocturnes. Plusieurs années



d'acquisition de résultats seront nécessaires pour utiliser cet indicateur en tant qu'outil de gestion pertinent.

La pesée du cristallin de l'œil d'un lièvre, autre méthode d'évaluation du succès reproducteur, permet de déterminer avec précision l'âge de l'individu. Cette technique est plus précise que la palpation de la patte antérieure (cubitus), qui ne donne que des résultats approximatifs à cause du biais important d'un manipulateur à l'autre. Le laboratoire d'une université polonaise travaille pour calibrer cette méthode avec

précision. Dans ce but, la fédération s'est portée volontaire en 2008, pour fournir des prélèvements sanguins et tissulaires de lièvres, avec le concours de la société de chasse de Puisserguier.

Une attention toute particulière doit être portée par les sociétés de chasse sur les épizooties, notamment l'EBHS. Un programme de recherche sur le parasitisme de la faune sauvage va être mené avec l'ONCFS dans les départements du sud-est et de la vallée du Rhône sur la strongylose pulmonaire, en recrudescence depuis plusieurs années.

Journée technique régionale sur le lièvre

Le 24 juin 2008, la fédération a organisé dans ses locaux une journée technique, en partenariat avec l'équipe lièvre de l'ONCFS, basée à Clermont-Ferrand. Elle a permis aux 60 participants (professionnels, FDC, ONCFS, bénévoles, etc.) de discuter de manière concrète des avancées dans le domaine du suivi et de la gestion de cette espèce.

La réhabilitation de la Perdrix rouge

Depuis plus de vingt ans, notre département est victime de la déprise viticole qui entraîne l'enfrichement et la fermeture des milieux. Cette modification de l'habitat a un impact direct et néfaste sur les populations de Perdrix rouge qui présentent depuis lors, des effectifs très fluctuants, voire clairement en déclin. Afin d'améliorer le statut de cette espèce méditerranéenne emblématique, la fédération s'engage depuis des années auprès de l'ONCFS et des sociétés de chasse volontaires pour sauvegarder la Perdrix rouge.



Le suivi des populations

En 2005, la fédération et l'ONCFS ont signé une convention afin de mettre en œuvre une étude de l'impact des cultures faunistiques sur la dynamique des populations de Perdrix rouge. La fédération, responsable technique de l'étude, a effectué des comptages pour estimer l'abondance de l'espèce, son succès reproducteur et a recueilli le tableau de chasse de cinq territoires de l'Hérault (Pailhès, Coussergues, Montmarin, Preignes et La Jourdan). Dans le même temps, 12 ha de cultures faunistiques ont été réalisés sur les territoires d'étude, selon un cahier des charges établi par l'ONCFS. Un rapport de synthèse présentant les résultats de cette étude devrait être prochainement publié par l'ONCFS.

L'ACCA de Pailhès s'est portée volontaire, avec l'appui technique de la fédération, pour tester sur son territoire le plan de chasse « Perdrix rouge » réalisé par le CNERA Petite Faune Sédentaire de Plaine. Dans ce but, une convention a

été signée en 2009 entre l'ACCA et la fédération, pour les trois saisons cynégétiques suivantes. L'ACCA de Pailhès s'engage à appliquer le plan de chasse, à réaliser les protocoles de suivi préconisés par la FDC34 et l'ONCFS et à poursuivre les travaux et actions d'aménagement du territoire (cultures faunistiques, points d'eau, piégeage). En échange de quoi, la fédération offre son expertise sur les protocoles et les données recueillies et son appui technique dans la mise en place du plan de chasse.

En partenariat avec la fédération et de nombreux acteurs locaux, l'ONCFS a créé un réseau de sites pour expérimenter sur le terrain de nouvelles méthodes de suivi à long terme des populations de Perdrix rouge. En 2009, les 23 sites pilotes du réseau, dont cinq sont dans l'Hérault (Pailhès, Coussergues, Montmarin, Preignes et La Jourdan), ont testé la technique de comptage au chant par émission de chants préenregistrés. Cette technique, couplée à une analyse statistique, a donné un meilleur rapport

coût/bénéfice que les méthodes de comptage traditionnelles puisqu'elle offre des résultats plus précis et qu'elle est indépendante de la visibilité de l'observateur. Ce protocole a été validé au niveau national par des experts scientifiques et au moins 10 territoires supplémentaires testeront la méthode en 2010.

Journée technique sur la Perdrix rouge

Une journée technique sur la Perdrix rouge que nous avons relatée dans notre précédent numéro, a été organisée au printemps 2010 en partenariat avec le CNERA Petite Faune Sédentaire de Plaine. Après quelques rappels sur la biologie de l'espèce, cette rencontre a été

axée sur des ateliers avec manipulation d'ailes et d'oiseaux permettant de distinguer le sexe, l'âge et l'origine sauvage ou non des individus. Elle a été égale-

ment l'occasion de faire le point sur les mesures de gestion existantes telles que l'aménagement du territoire, les techniques de repeuplement ou l'agrainage.



Le programme sur le Faisan commun

Plusieurs sociétés de chasse des hauts cantons ont sollicité la fédération pour travailler collectivement sur le Faisan commun. A ce titre, une action pilote va être mise en place et aura pour but d'implanter des populations naturelles de faisans sur les UGPG 1 et 2. Les réimplantations devront être réalisées selon les modalités proposées par la fédération (tir

interdit pendant trois ans, oiseaux sélectionnés, baguage obligatoire, etc.) et accompagnées de mesures de gestion des populations et d'aménagements cynégétiques favorables (cultures faunistiques, points d'eau, piégeage). Une convention cadre sera signée entre la fédération et chaque société de chasse volontaire pour participer à l'opération.



STAND DE POUSSAN Changement de direction



Le stand met à votre disposition

- 4 fosses universelles
- 2 fosses olympiques
- 2 skeet olympiques
- 1 double trap olympiques
- 4 parcours de chasse
- 8 compack sporting
- 1 DTL
- 1 sanglier courant sur RDV

ARMURERIE

Venez découvrir nos armes de toutes marques neuves et d'occasion avec un grand choix de munitions : chasse / tir / gros gibiers / billes d'acier (rio, tunet, clever, fiocchi, winchester, etc...). Réparation d'armes diverses.

Mise à conformité gratuite pour tout achat d'une arme
Responsable armurerie : Laurent CAMPINS

Stand de Poussan colline de la moure 34560 Poussan
Téléphone : 04.67.78.25.33
Site internet : www.standepoussan.com
Contact mail : standpoussan@orange.fr



OUVERT TOUS LES JOURS DE 10H A 19H

FERME LE LUNDI ET LE JEUDI MATIN ET LE MARDI TOUTE LA JOURNÉE

Grand gibier : l'agence technique des Hauts Cantons

La décentralisation des services de la fédération dans l'agence technique des hauts cantons s'est accompagnée de la création d'une équipe technique spécialement dédiée à la gestion des espèces de grand gibier.

L'indemnisation et la prévention des dégâts de grand gibier, qui sont deux missions statutaires des fédérations départementales de chasseurs, sont également traitées à Bédarieux depuis 2006. Face à l'augmentation des dégâts agricoles dans certaines zones du département, la fédération met en œuvre de nouveaux moyens pour tenter de maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.



L'agence technique de Bédarieux inaugurée en 2006.

L'indemnisation des dégâts

La fédération a mis en place un observatoire des dégâts en 2006 afin d'analyser et de suivre de façon plus précise et sélective les dégâts de grand gibier dans l'Hérault.

L'observatoire des dégâts est une base de données qui permet de suivre d'année en année des indicateurs tels que le montant des dégâts ou le nombre de demandes par Unités de Gestion Grand Gibier (UGGG), le montant moyen d'indemnisation par dossier, le pourcentage de nouveaux réclamants, etc.

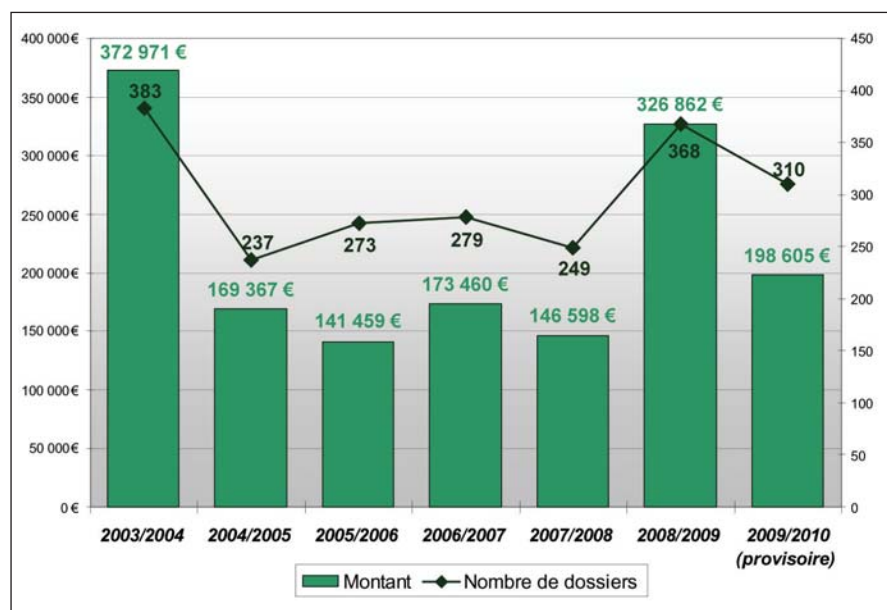
Il contribue à définir chaque année les mesures de gestion à adopter par secteur.

L'observatoire des dégâts a révélé la concentration des dégâts sur le département.

En 2008/2009, 50 % des dégâts indemnisés se concentraient sur sept UGGG, 47 % sur 20 communes et plus de 36 % sur

seulement 20 exploitations agricoles. L'extension urbaine, importante dans l'Hérault, crée en bordure des agglomé-

rations de nouvelles zones de prolifération du sanglier, trop proches des villes et villages pour être chassées.



Evolution du montant et du nombre de dossiers d'indemnisation de dégâts de Grand Gibier.

La prévention contre les dégâts de grand gibier

La cellule de veille

En 2004, la fédération a créé la cellule de veille. Elle permet de diriger la pression de chasse sur les zones où sont constatés des dommages de grand gibier. Suite à l'appel d'un agriculteur pour signaler des dégâts sur ses terres, la réaction du service est immédiate. Le prési-

dent de la diane locale est contacté pour organiser une battue dans ce secteur. En dehors de la période de chasse, c'est le lieutenant de louveterie qui est contacté et qui se charge, si nécessaire, des formalités administratives et techniques pour l'organisation d'une battue administrative.

Le matériel de prévention

Afin de lutter contre les dégâts occasionnés aux cultures par le grand gibier, la fédération met gratuitement à disposition des exploitants agricoles plusieurs moyens de prévention : répulsif, canons à gaz propane, prêt de matériel pour électrifier les clôtures. Les techniciens peu-

vent aussi se rendre sur place pour apporter des conseils préventifs. Ces dernières années, face à la demande grandissante, la fédération a plus que doublé son budget consacré au matériel de prévention afin de subvenir à toutes les demandes. Depuis 2007, en cas de dommages graves et récurrents d'une année sur l'autre (points noirs), la fédération propose à l'agriculteur de signer une convention pour lui subventionner l'achat de matériel nécessaire à l'installation d'une clôture électrique permanente, en échange de quoi, l'agriculteur s'engage à en assurer la pose et l'entretien.

Les tables rondes « points noirs »

L'observatoire des dégâts de grand gibier identifie chaque année les 20 points noirs, qui représentent à eux seuls souvent plus de 30 % des indemnités versées par la fédération. Afin d'optimiser au cas par cas la gestion du sanglier sur ces zones sensibles, la fédération a organisé au printemps 2009, une table ronde sur chacun de ces sites, réunissant agriculteurs, sociétés de chasse, équipes de battue, lieutenant de louveterie et Chambre d'Agriculture. L'évolution des



dommages sur ces 20 exploitations agricoles devrait permettre de juger de la pression de chasse et de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

La réglementation sur l'agrainage

Conformément à la réglementation du SDGC, depuis 2007, l'agrainage de dissuasion est interdit dans la plaine viticole (arrêté préfectoral du 9 mai 2007). Dans le reste du département, l'agrainage de dissuasion n'est autorisé qu'au sein des massifs boisés et dans les garrigues à une période précise, selon les modalités prévues et doit faire l'objet d'une déclaration au préalable. La fédération transmet toutes les déclarations à l'ONCFS et à la Chambre d'Agriculture. Elle présente un bilan annuel des opérations d'agrainage réalisées lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

Le Plan National de Maîtrise du Sanglier

Pour la réalisation du Plan National de Maîtrise du Sanglier (PNMS), le ministère de l'Ecologie a constitué un groupe de travail, réunissant entre autres la FNC et six fédérations départementales dont celle de l'Hérault (représentée par le président M. Jean-Pierre GAILLARD) pour proposer un catalogue d'actions. Treize fiches-action ont ainsi été rédigées et intégrées au PNMS définitif, qui a été transmis aux Préfets, en charge de sa mise en œuvre au niveau départe-



mental. L'application du PNMS a débuté à l'automne 2009 et doit se poursuivre sur une période de six années. Un premier bilan de l'avancée du dispositif au niveau départemental est prévu pour le printemps 2010.

Pour la mise en œuvre du PNMS dans l'Hérault, la fédération travaille avec la DDTM (ex DDAF), la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général (service des routes et service foncier), la gendarmerie, un expert en matière de faune sauvage et l'association des maires. Un premier diagnostic départemental sur le sanglier a été transmis au ministère de l'Ecologie en novembre 2009. Cet état des lieux s'appuie sur les éléments fournis par l'ensemble des partenaires : l'observatoire des dégâts et les tableaux de chasse sanglier (FDC34), les plans de gestion, l'abrogation des réserves, le bilan des battues administratives (DDTM), l'évolution des cultures (Chambre d'Agriculture) et l'accidentologie (DDTM/gendarmerie/Conseil Général).

Gestion des espèces de grand gibier

La saisie des carnets de battues et des constats de tir par Internet

La grande nouveauté de la fédération concernant les espèces de grand gibier est sans conteste la saisie Internet des carnets de battues et des constats de tir. En 2006, la fédération a mis en place, en avant première nationale, le site Internet www.carnetsdebattues.fr/, sur lequel les équipes de battue peuvent saisir directement leurs prélèvements. Elles doivent néanmoins renvoyer leur carnet de battue après la fermeture de la chasse. Forte du succès de cette opération, la fédération a décidé d'étendre le système aux constats de tir pour les espèces soumises à plan de chasse. La saisie individuel-

le des constats de tir sur Internet est possible depuis 2008, sur le site : www.constatsdetir.fr/.

Les périodes et modalités de chasse du sanglier

Chaque année, début décembre, les réunions d'UGGG, réunissant chasseurs, agriculteurs, maires, ONCFS, ONF et louvetiers permettent de faire un bilan de mi-saison, sur les dégâts et les prélèvements de sanglier et de discuter d'éventuelles prolongations de la saison de chasse. C'est ensuite la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS), présidée par la DDTM, à laquelle siège la fédération, qui tranchera sur les dates de fermeture de



la chasse au sanglier pour chaque UGGG, au regard des dégâts et des prélèvements déjà réalisés.

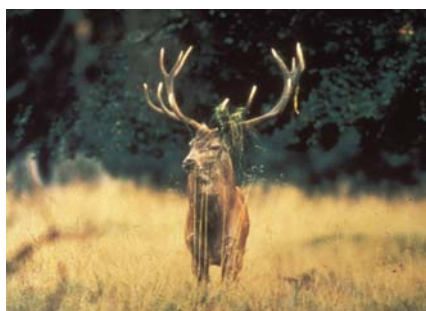
Suite aux 300 000€ de dégâts agricoles causés par les sangliers en 2008/2009, il a été décidé d'augmenter la pression de chasse en autorisant le tir du sanglier en plaine tous les jours, sauf le mardi.

Les réserves de chasse et de faune sauvage peuvent être de véritables sanctuaires de sangliers, qui occasionnent des dégâts aux exploitations environnantes. Plusieurs réserves ont été abrogées pour cette raison. Afin de résorber les points noirs restants, en termes de dégâts agricoles, l'article R.422-86 du code de l'environnement permet maintenant d'ins-

taurer un plan de gestion cynégétique sanglier dans les réserves concernées. Pour la saison cynégétique 2009/2010, sept arrêtés préfectoraux ont été pris pour réguler les populations de sangliers dans sept réserves. Chaque année, c'est la CDCFS qui statuera sur les réserves de chasse et de faune sauvage devant faire l'objet d'un plan de gestion sanglier.

Le plan de chasse « grand gibier »

Le cerf



Le suivi de la population de cerfs est réalisé à partir des comptages effectués par la fédération, l'ONF, l'ONCFS, le GIEC du Caroux et les chasseurs locaux pendant la saison du brame, de l'analyse du tableau de chasse (taux de réalisation, examen des trophées et suivi sanitaire) et des observations notées sur les registres des dianes. Ces résultats montrent une stabilité des effectifs de cerfs dans les Monts d'Orb, zone cœur de la population dans l'Hérault, mais un accroissement continu des effectifs en périphérie. Pour freiner son expansion, c'est près de 200 bracelets « cerf » qui ont été attribués la saison dernière.

2009/2010 est aussi l'année d'expérimentation du bracelet dit de « substitution », permettant de régulariser un dépassement du plan de chasse ou une erreur de détermination. Afin d'anticiper un éventuel déséquilibre de l'âge-ratio, en raison de la suppression du bracelet « jeune cerf », tout prélèvement doit faire l'objet d'un constat de tir, accompagné d'une photographie, à faire parvenir à la fédération dans les 48 h, par courrier ou par saisie Internet. Un bilan de cette opération sera réalisé en 2010 par la CDCFS afin d'ajuster le dispositif si besoin.

Suite à l'arrêté ministériel du 22 janvier 2009 modifiant le plan de chasse, une société de chasse peut désormais céder des bracelets de prélèvement à un terri-

toire contigu, appartenant à la même unité de gestion. Ces transferts doivent néanmoins faire l'objet d'une déclaration à la DDTM (ex DDAF). Les réunions d'UGGG de mi-saison (décembre) permettent de faire le point sur la réalisation des plans de chasse et de discuter d'éventuels transferts de bracelets si nécessaire.

La fédération, en partenariat avec l'ONF, a financé une plate-forme pour l'écoute et l'observation du brame du cerf, en forêt domaniale des Monts d'Orb (canton de Vernazoubre), accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le chevreuil

Le suivi des populations de chevreuils est réalisé à l'échelle de chaque UGGG, par l'analyse du tableau de chasse élaboré à partir des constats de tir (taux de réalisation, âge-ratio, sex-ratio, examen des trophées et suivi sanitaire) et l'Indice Cynégétique d'Abondance (ICA), obtenu à partir des observations de chevreuils faites lors des battues sanglier divisées par le nombre de battues. L'ensemble des éléments traduit une tendance d'évolution significative des populations de chevreuils, variable selon les massifs. Le nombre de bracelets « chevreuil » attribué pour



la saison 2010/2011 est de 2870.

La fédération est en train de tester le protocole de dénombrement des chevreuils par le suivi de l'Indice Kilométrique d'Abondance.

Le mouflon



Le suivi de la population de mouflons est réalisé conjointement par le GIEC du Caroux Espinouse, l'ONCFS, la fédération et l'ONF. Il s'appuie sur le suivi de l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA), l'analyse du plan de chasse (taux de réalisation, évolution des mensurations du cornage, localisation des prélèvements), des études sur la population et son environnement (suivi de la mortalité des agneaux, état sanitaire, utilisation de l'espace) et des diverses observations. La population de mouflons de l'Hérault croît et tend à se disperser au-delà du massif du Caroux Espinouse. Pour faire face aux dégâts occasionnés sur les zones viticoles, le plan de chasse du mouflon est en constante augmentation depuis 2004, et s'élève aujourd'hui à plus de 652 bracelets attribués avec l'instauration cette année de 316 bracelets M.O.I (Mouflon Indéterminé)..

Le Saint-Hubert Club Viassois



A proximité d'Agde, bordée par le canal du Midi, se trouve la commune de Vias qui compte 5000 habitants. C'est ici que le Saint-Hubert Club Viassois, créé en février 1924, rassemble plus de 180 chasseurs dynamiques, sur un vaste territoire diversifié. Grâce à un travail de gestion remarquable, cette société a gagné cette année le premier prix du concours fédéral André Plagniol.

Le Saint-Hubert Club Viassois a vu le jour en 1924 et compte actuellement 187 chasseurs. Ceux-ci disposent d'un territoire de 1336 ha chassables, variés, propices au petit gibier : des garrigues, des vignes, des friches et beaucoup de ruisseaux. " C'est simple, nous explique le président Gavarini, là où il n'y a pas de ruisseau il y a des abreuvoirs. L'année dernière nous avons utilisé 40 000 litres d'eau et 2,5 tonnes de blé. Car dès la fin de la chasse, nous complétons la nourriture naturelle par de l'agrainage. "

Lapins en surnombre

Et le gibier a de quoi se nourrir. En plus des 36 agrainoirs et abreuvoirs disséminés sur le territoire, ce ne sont pas moins de 11 hectares de cultures faunistiques qui ont été implantées. Elles se répartissent de la façon suivante : 1,5 ha de jachères fleuries divisées en

4 parcelles, plus 3 ha de luzerne et 6,5 ha de blé. Le but étant d'arriver à 1% du territoire en culture à gibier avec des parcelles de 1000 m2 au maximum. Cet objectif semble réaliste car, comme

nous l'a confié le président : " De plus en plus de propriétaires de terrains en friche contactent la société pour qu'elle plante des cultures faunistiques "

Ces cultures peuvent d'ailleurs parfois



Garences : on conserve l'existant mais on n'en construit pas de nouvelles

faire office de "barrière de prévention". Par exemple, 2 ha de blé supplémentaires ont été plantés à proximité d'une vigne attaquée par les lapins dont la surpopulation devient préoccupante. Les désagréments provoqués par ces derniers commencent à engendrer des réactions radicales. Cette année, une garenne a carrément été incendiée. Il en reste actuellement huit sur le territoire et, bien évidemment, il n'est plus question d'en construire de nouvelles. D'autant que, cette espèce n'étant pas classée nuisible, il convient d'adapter la pression de chasse à la surpopulation. Ainsi, plus de 1500 lapins ont été prélevés l'an dernier. A titre de comparaison, il s'est prélevé 500 lièvres, 300 perdreaux, 300 faisans et ... 4 sangliers (en tir individuel) la saison dernière, à Vias. La bête noire ne goûte que très modérément un territoire aussi ouvert, ce qui convient parfaitement aux chasseurs viassois.

Lièvre en léger déclin

Si le lapin pullule depuis quelques années, tous les lagomorphes ne sont pas logés à la même enseigne. Ainsi, la population de lièvres connaît pour sa

part quelques difficultés au point que, depuis quatre ans, l'espèce a été placée en plan de chasse. L'an dernier, son relatif déclin a même entraîné une réduction de quatre à trois bracelets par chasseur. Et ce, malgré les efforts des deux piégeurs, Jean-Claude Chabardes et Jean-Pierre Desjardin, qui sont aussi vice-présidents de la société. Afin de maintenir le nombre d'individus à un bon niveau, 50 lièvres reproducteurs ont été lâchés en mars 2010. Ils furent précédés, en février, de 80 faisans, eux aussi reproducteurs. Un lâcher de 400 perdrix est prévu deux mois avant l'ouverture de la saison de chasse. Une météo capricieuse les jours de comptage de perdrix n'a pas permis à ceux-ci d'être effectués dans de bonnes conditions l'an dernier, faussant ainsi les résultats. Le ciel s'est montré plus clément lors des comptages de lapins et de lièvres. Sur un trajet de 12 km, lors de trois nuits consécutives (de 21h à minuit) ont ainsi été répertoriés 36 lièvres et 126 lapins. Compte tenu de la fréquentation des agrainoirs, les chasseurs locaux suivent parfaitement l'évolution du gibier. Outre les repeuplements, les chasseurs viassois ont aussi

Le prix des cartes

- Jusqu'à 20 ans : gratuit
- De 20 à 70 ans : 65€
- Plus de 70 ans : 35€
- Citadins : 80€ (il s'agit des chasseurs nés à Vias, qui ont déménagé mais possèdent une résidence secondaire ou un terrain sur la commune)



Disséminés sur le territoire, les bacs de ramassage des cartouches ont permis la récupération de 4 000 douilles usagées l'an dernier.



L'équipe du Saint-Hubert Club Viassois

pris des mesures de conservation des souches locales de gibier. Ainsi, la chasse du lièvre, qui s'arrête dès la première semaine de décembre, répond à un dispositif de bracelets, ajustés à la fluctuation de l'espèce. Un garde particulier bénévole, Jean-François Emier, veille au bon respect du règlement intérieur.

Un équipement financé par des animations

Pour l'aménagement du territoire précédemment détaillé, précisons que les chasseurs locaux disposent d'un équipement très complet. Au fil des années, ils ont acquis un puissant tracteur de 70 chevaux, les disques, la charrue et la herse qui vont avec, plus une citerne de 2000 litres pour le remplissage des abreuvoirs. Le financement de ces achats a été grandement facilité par les nombreuses animations qu'organise chaque année le Saint-Hubert Club Viassois. Ainsi, chaque saison, ce ne sont pas moins de sept ball-traps, dont un en nocturne qui sont proposés par l'association. En janvier, c'est le loto des chasseurs qui rassemble les viassois. De début juin jusqu'à fin octobre, ce sont les tombolas du Saint-Hubert Club qui participent à l'animation locale.

Outre l'aspect financier, ces initiatives ont pour effet de renforcer le rôle des chasseurs dans la vie associative de la commune et permettent une communication efficace à destination des non chasseurs. Mieux : un étang de pêche, qui lui a été attribué par la mairie, est



Le premier prix du concours fédéral André Plagniol servira à compléter l'équipement agricole de la société de chasse.

géré par la société qui, lors de la fête annuelle des associations locales, organise un lâcher de truites pour l'initiation des scolaires à la pêche.

Sur le même modèle, les viassois ont le projet d'organiser dès cet été une journée de pêche, ouverte à tous, mais payante cette fois, avec toutefois un repas offert. Les bénéfices qui en découleront seront intégralement réinvestis dans l'aménagement, la gestion et le renouvellement du matériel. Tout comme le seront, bien sûr, les 1500 euros rapportés par le premier prix du concours fédéral. Reste en effet à acheter un broyeur de végétaux pour maintenir l'ouverture du territoire et

les bords de chemins. En somme, il ne manquerait qu'une dernière chose aux chasseurs viassois pour être totalement équipés, à savoir un local leur permettant d'entreposer le matériel et d'accueillir les réunions. C'est le gros chantier du moment. Mais le président nous a confié qu'il y travaillait.

Une heureuse initiative

Retraité de l'Education Nationale, Jean-Claude Chabardes s'occupe des animations proposées aux écoliers : tournée des agrainoirs, présentation de la faune, nettoyage annuel du territoire...

Ces activités pédagogiques permettent à un jeune public de mieux connaître le travail de gestion du chasseur sur son territoire et de créer, à terme, des vocations : 5 jeunes permis ont intégré la société la saison dernière.



Sur le territoire, les aménagements sont nombreux.

La Green Week à Bruxelles

Dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, la « Green Week » conférence annuelle de la Commission Européenne sur l'Environnement a été entièrement consacrée à cette thématique. Les fédérations départementales des chasseurs de la Région Languedoc-Roussillon qui accompagnent les initiatives des chasseurs en ce sens ont participé à cette manifestation les 2 et 3 juin dernier avec des jeunes en Service Civil Volontaire dans leurs structures.

Le programme, organisé par la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon était le suivant :

- visite du forum associatif,
- conférence sur la biodiversité,
- rencontre avec la députée européenne Véronique Mathieu (commission parlementaire agriculture et développement rural),
- Rencontre avec Thierry de l'Escaille de « European Landowners Organisation » : échanges sur les méthodes de lobbying avec la commission européenne sur la propriété privée et la ruralité,
- Rencontre avec la Fédération des Associations de Chasse et conservation de la faune sauvage (FACE) dans l'Union Européenne.



Un film sur le réseau SAGIR

Au siège de la Fédération a été présenté le 11 juin dernier à un public d'avertis, le film illustrant le fonctionnement du réseau SAGIR, réseau national de surveillance sanitaire de la faune sauvage et son nouveau support pédagogique destiné aux interlocuteurs techniques départementaux SAGIR, deux agents par département (un de l'ONCFS, l'autre de la Fédération), qui coordonnent un réseau d'observateurs de terrain, principalement des chasseurs et des agents de l'ONCFS. Ce film s'intègre dans un ensemble d'outils en construction visant à faciliter la communication au sein du réseau SAGIR, entre les ITD mais aussi entre les différents partenaires (Conseil Général, AFSSA, Laboratoires Départementaux Vétérinaires) et vers

l'extérieur afin de le faire découvrir.

Le film retrace les différentes étapes que suivent les animaux trouvés morts ou agonisants depuis leur lieu de découverte jusqu'au Laboratoire Départemental Vétérinaire où ont lieu autopsies et analyses.

Le film a bénéficié d'une équipe de professionnels pour le tournage et le montage, sa qualité reconnue permettra au réseau d'être présenté, entre autre lors d'actions de communication.

Le réseau SAGIR remercie chaleureusement la Fédération pour son accueil, le Conseil Général de l'Hérault, Le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires de l'Hérault, le Service Départemental de l'ONCFS et tous les ITD présents ce jour là.



Des oies équipées de GPS

Quand et comment migrent les oies cendrées, quelles sont les routes migratoires, les zones et durées d'escale ? Pour tenter de répondre à ces questions, une trentaine d'oies viennent d'être équipées de balises GPS fixées sur le dos des oiseaux.

Si lors de vos sorties de chasse, vous prélevez un individu équipé d'une telle balise, merci de contacter au plus tôt la Fédération qui transmettra la balise au cabinet d'expertise en charge de cette étude. La coque dans laquelle se trouve la balise ne doit en aucun cas être ouverte. Laissez le module (coque+balise) dans l'état et détachez-le simplement de l'oiseau en sectionnant les attaches. Mettez l'animal au congélateur. Les données exploitées pourront être utiles pour étayer les analyses et défendre la chasse des oies en France.

Avis aux amateurs !

La saison dernière, les gardes particuliers du Syndicat des Propriétaires et chasseurs de Lavérune, dans la proche banlieue de Montpellier, sont intervenus suite à la présence de 3 personnes chassant sur le territoire de la commune alors que la pratique de la chasse était interdite ce jour-là. A l'arrivée des gardes, les 3 chasseurs ont tenté de dissimuler leurs armes et de s'enfuir.

Avec l'aide des militaires de la gendarmerie de la commune voisine de Saint-Georges d'Orques, appelés par l'agent de la police municipale locale, ces personnes, extérieures au syndicat de chasse, ont été rapidement interpellées.

Outre le délit d'exercice de la chasse sans droit ni titre, plusieurs autres infractions concernant notamment la législation sur les armes ont été constatées.

Concours Saint Hubert

Samedi 23 octobre 2010

Boujan-sur-Libron



**Inscriptions Bernard Aussel
délégué Régional,
Tél : 06 82 44 67 02.**

Les sangliers de la Mère Supérieure

par Joël Lannes

Une abbaye occupée par les bêtes noires, une battue pour les déloger, la messe perturbée par les récris de la meute et un excellent pâté de hure vendu dans la boutique du cloître pour, dit-on,... l'achat d'une clôture électrique.

Quelque part dans l'Aude, entre Corbières et Mallepère, un immense plateau monte vers le sud pour se terminer par une falaise. Du haut de celle-ci, on peut voir un merveilleux panorama sur les Hautes Corbières, dominé au loin, par le majestueux Canigou.

La légende raconte qu'une jeune fille qui avait voué sa vie à Dieu se jeta de cette falaise dans le vide pour échapper aux avances d'un horrible bonhomme, un chasseur, paraît-il. Le lieu s'appelle "Le Pas de Madame".

C'est peut-être pour commémorer cet événement et afin de prier pour l'âme de la malheureuse que l'on construisit au XII^e siècle près de cet endroit une abbaye. Celle-ci se situe au creux d'un vallon sauvage, sous les pins, les chênes verts, les buis et les arbousiers. Lorsque vous arrivez dans ce lieu, vous avez l'impression d'être au bout du monde. Cette abbaye fut abandonnée pendant des siècles, et c'est seulement depuis une quinzaine d'années qu'une congrégation religieuse a décidé de faire revivre le lieu. Des grands travaux furent entrepris mais lorsque vous saurez que ceux-ci furent effectués par des religieuses, ils vous paraîtront gigantesques. Il fallut d'abord défricher, nettoyer, reconstruire ce qui était en ruine, puis semer, planter, pour enfin clôturer quelques dizaines d'hectares. De vrais travaux de Romains.

Le territoire de notre société de chasse au sanglier est mitoyen de l'abbaye, et c'est toujours avec admiration que nous voyons ces femmes travailler au potager, ou ramasser des mûres dans les ronciers, au mépris de la douceur de leurs mains, pour fabriquer et vendre gelées et confitures. Les chasseurs du pays entretiennent donc d'excellentes relations de bon voisinage avec elles ; chaque an, quelques cuissots de chevreuil ou de bête rousse agrémentent l'ordinaire du réfectoire. Un beau dimanche d'automne, au rendez-vous matinal, Christian, notre président, ayant visiblement de la peine à garder son sérieux, nous informa que nous allions faire une battue sur le territoire de l'abbaye. Devant notre incrédulité, il nous affirma que la Mère Supérieure l'avait contacté.

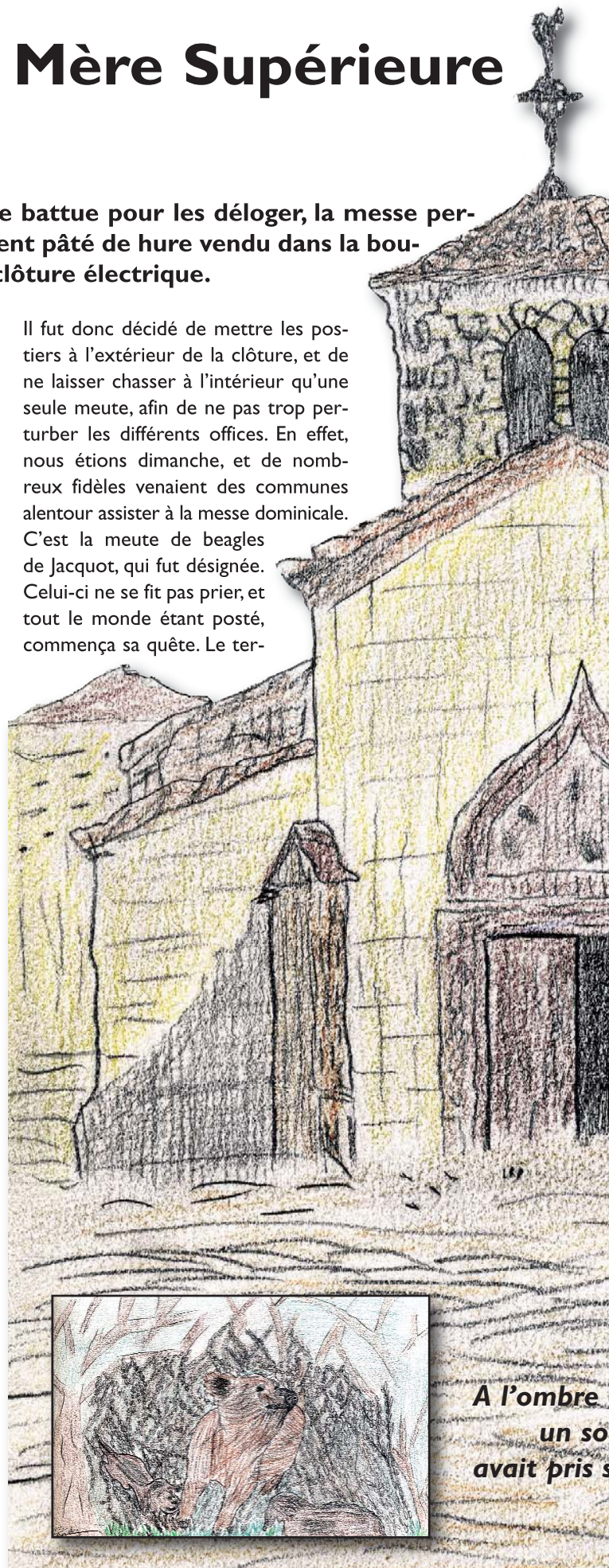
"Nous venons de finir la clôture à grand peine, lui avait-elle déclaré, pour nous apercevoir que nous avons oublié à l'intérieur des locataires indésirables. En effet, notre jardin potager est régulièrement visité et retourné par des sangliers, pourriez-vous s'il vous plaît les faire partir ?"

La réponse de Christian ne se fit pas attendre : "pas de problème, ma Mère, dès dimanche prochain, nous allons nous en occuper"

"Vous ne ferez pas trop de bruit, au moins ?"

"Mais non, mais non, ma mère..." répondit Christian avec la plus parfaite mauvaise foi !

Il fut donc décidé de mettre les postiers à l'extérieur de la clôture, et de ne laisser chasser à l'intérieur qu'une seule meute, afin de ne pas trop perturber les différents offices. En effet, nous étions dimanche, et de nombreux fidèles venaient des communes alentour assister à la messe dominicale. C'est la meute de beagles de Jacquot, qui fut désignée. Celui-ci ne se fit pas prier, et tout le monde étant posté, commença sa quête. Le ter-



ritoire n'étant pas très grand, les chiens eurent tôt fait de prendre le pied d'une femelle accompagnée de quatre bêtes rousses.

Les chiens commencèrent de faire entendre leur voix alors que le prêtre enfilait sa chasuble pour dire la messe. Les aboiements devinrent furieux lors du lancer, et se mirent à résonner dans l'église.

La Mère Supérieure commença de hausser les sourcils.

La meute s'approcha de la clôture et le premier coup de feu résonna dans la vallée, faisant trembler les vitraux de l'église. La Mère Supérieure fronça les sourcils.

A la suite de ce coup de feu, la harde éclata, ...et la meute aussi. Des chiens courraient

maintenant dans toute la vallée et de temps à autre une détonation claquait. Afin de se faire entendre le prêtre se vit obliger de hausser le ton. Pendant la lecture des Evangiles, une salve de 300Win-mag provoqua un murmure très désapprobateur des

fidèles. Après ces coups de feu, les récris de la meute se calmèrent enfin, et les sourcils de la Mère Supérieure reprirent une position normale.

La battue semblait se terminer, un chevreuil et deux sangliers étaient au tableau. Jacquot entreprit de rappeler ses chiens, il possédait à cet effet une magnifique trompe de chasse en corne. Mais au jugé de la longueur de la trompe je présume qu'elle était faite avec une corne de taureau Miura, elle était si bruyante qu'elle aurait pu servir à la destruction des murs de Jéricho.

Les sourcils reprirent leur précédente position.

Jacquot possédait dans sa meute une vieille femelle dénommée "Soumise", qui était passionnée de chasse, elle n'abandonnait jamais une quête, mais avait toutefois un défaut rédhibitoire auprès des puristes: elle ne donnait de la voix qu'à la lancée, ce qui assurait des chasses peines de surprises. Elle avait évidemment décidé de nous en concocter une ce jour là. Elle s'était rapprochée en silence de l'église, celle-ci avait été seulement dégagée du roncier, mais sachant que c'est sur les ronces que poussent les mures, les religieuses avaient cru bon de les garder. Soumise fut mise en alerte par de puissantes effluves et se mit immédiatement au ferme, ses aboiements furieux alertèrent le reste de la meute que Jacquot venait à grand peine de rassembler. Tous les chiens se précipitèrent au secours de Soumise et le combat s'engagea : à l'intérieur du roncier, à l'ombre du clocher, un solitaire avait pris ses pénates et n'entendait pas en être délogé.

Dans l'église le vacarme devint insupportable, le prêtre en perdit son latin, et expédia la fin du service religieux, les sourcils de la Mère Supérieure ne savaient plus quelle position prendre. Attendu que la colère n'est qu'un péché véniel, elle eut l'excusable faiblesse de s'y laisser aller.

Au dehors, Jacquot comprit que sus-scrofa ne s'en laisserait pas compter, ayant peur pour la vie de ses chiens, il décida de les suppléer et n'écouter que son courage, se jeta avec témérité dans le roncier. La cérémonie était terminée, le prêtre congédia ses ouailles, au même moment, Jacquot entrevit la tête du solitaire : Boum, boum, pour lui aussi la messe était dite ! Lorsque nous arrivâmes tous pour emporter le bestiaux, la Mère Supérieure nous attendait les bras croisés, tapant du pied, son regard en disait long sur ce qu'elle pensait de la chasse en général et des chasseurs en particulier, Christian cru bon de lui demander d'une voie douceuse :

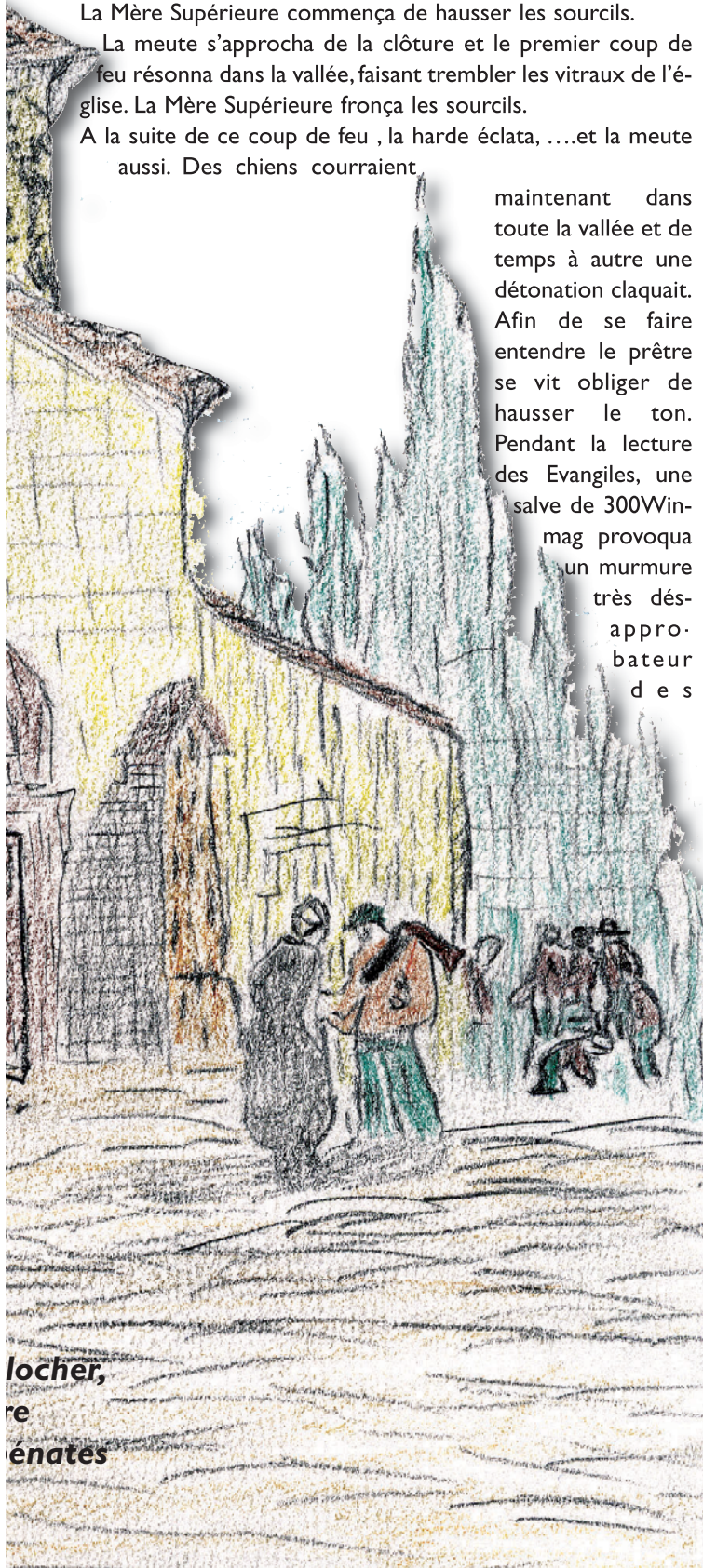
"Ma Mère, j'espère que nous n'avons pas trop dérangé la Messe".

" Mais non, mais non, mon fils ", répondit la Mère Supérieure avec la plus parfaite mauvaise foi !

Nous étions tous un peu honteux du vacarme occasionné ; il fallait absolument se faire pardonner : force venaison fut évidemment offerte aux religieuses. L'un d'entre nous qui répondait au doux surnom de Plein Gaz, ce qui ne s'invente pas, leur demanda si elles désiraient qu'on leur apporte régulièrement des têtes de sanglier afin de confectionner du pâté de hure. Elles acquiescèrent, et depuis, font un excellent pâté qu'elles vendent dans la boutique du cloître, avec les confitures, et les fromages de leur fabrication.

Certains ont dit qu'elles en ont tant vendu que, avec les sous de la vente, elles ont pu s'offrir... une clôture électrique.

Joël LANNES.



locher,
re
énates

La Région et les chasseurs, au cœur de la **biodiversité**



- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23 000 ha sur l'ensemble du territoire ;
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.